

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Réseau "Sortir du nucléaire" à Lyon 19 et 20 juin 2010

Prise de notes et élaboration du compte rendu : Armelle Adjovi et Catherine Marguin (secrétaires prestataires).
Relecture et validation : Xavier Rabilloud (assistant de direction) et Philippe Brousse (directeur).

Ce compte rendu a été approuvé par le Conseil d'administration.

Merci à tous les bénévoles, aux salarié-e-s, aux administrateurs et administratrices qui ont contribué à l'organisation de cette AG, ainsi qu'à tou-te-s les participant-e-s.

INTRODUCTION Samedi 19 juin

L'Assemblée générale proprement dite a commencé à 13h. Elle était précédée, de 10h à 12h, d'un temps de libre discussion, qui a permis à de nombreux participants d'échanger directement, de façon informelle et en petits comités, avec les administrateurs. Ce temps de libre discussion ne fait pas l'objet de ce compte rendu.

Mot de bienvenue de Patrick Monnet, représentant de Rhône-Alpes Sans Nucléaire :

Patrick Monnet dresse un bref état des lieux du nucléaire en France ces derniers mois, notamment tout ce qui touche à l'EPR (révélation par le Réseau des documents internes EDF révélant de graves problèmes sur le système de « retour instantané en puissance » et le risque d'éjection des grappes de commande ; critiques de l'ASN sur le chantier de Flamanville ; convocation de 3 salariés du Réseau par la DST dans le cadre de la publication du document confidentiel défense de 2003). Il insiste sur le caractère fédératif du Réseau "Sortir du nucléaire". C'est un rassemblement d'associations que l'on ne peut identifier à une seule tendance ou une seule personne ; il s'agit d'un mouvement de débats avec un but commun, la fin du nucléaire, et des initiatives différentes, des stratégies, des tactiques différentes. Ces deux jours d'AG doivent nous permettre de mettre en route une restructuration afin de résoudre les problèmes internes, et de créer ensemble une nouvelle dynamique, de trouver des consensus sur l'action afin de nous faire avancer tous ensemble dans l'action contre le fléau du nucléaire.

Tour de table des participant-e-s

Animation : François Mativet

Modérateur : Jean-Luc Bazin

Distribution des tours de parole : Jocelyn Peyret

Maîtrise du temps : André Larivière

Gestion des micros et de la sono : Jean-Yves Chetail

Commission de bon déroulement de l'AG : Benoist Busson, Monique Guittenit, Pierre Rosenzweig

L'intégralité de l'AG s'est déroulée en présence de Maître Benoist Busson, avocat et juriste du Réseau "Sortir du nucléaire", pour garantir la conformité de l'AG aux statuts de l'association et au droit.

La liste exhaustive des présents, des votants et des pouvoirs (procurations), mentionnant nom et prénom des présents, association représentée, statut « votant » ou « non-votant », pouvoir éventuel remis à chaque association, était affichée à l'entrée de la salle de l'Assemblée générale.

Benoist Busson, juriste du Réseau, disposait d'un exemplaire de cette liste et en a surveillé l'émargement par les votants tout au long de l'élection à bulletin secret du nouveau Conseil d'administration.

Benoist Busson a supervisé le dépouillement des bulletins de vote, assuré par plusieurs scrutateurs volontaires : Monique Guittenit (Stop-Golfch VSDNG), Pierre Rosenzweig (CANVA), Pierrick Rigal (Chiche ! Toulouse), Nadège Morel (salariée du Réseau), Alain Madrange (Médiane)

Rappel des règles de fonctionnement :

Sophie Morel : Il y a parallèlement à l'ordre du jour un vote sur une modification des modalités de votes. Donc les deux premiers votes (rapport moral) se feront selon les anciennes modalités. Si la modification du système de vote est adoptée, la suite de l'AG se fera selon les nouvelles modalités. Dans le système actuel, il y a 4 votes possibles, parmi lesquels 3 ont le même effet en étant classés "contre" ; l'abstention qui est normalement ne pas prendre position, est dévoyée de son sens car elle est comptée comme un vote "contre".

Benoist Busson (juriste) : Pour que l'ensemble des points soit examiné dans les temps impartis, nous proposons une commission du bon déroulement de l'AG, composée de Monique Guittenit, Pierre Rosenzweig et moi-même. Je donnerai sans doute un point de vue sur des questions de droit importantes sur la manière dont doit se dérouler l'AG. S'il y a un gros blocage ou si les choses ne se passent pas bien, on fait une suspension de séance pour que la commission entende les uns et les autres et examine, c'est une écoute en aparté normalement prévue au cas où il y aurait besoin. J'ai été interpellé sur des questions juridiques, j'ai donné des réponses par Internet, je suis l'avocat du Réseau donc professionnellement j'obéis à des règles déontologiques. Le CA a été élu en toute régularité, sauf à amener la preuve du contraire. Si je donne une réponse c'est en tant que professionnel, en tant que juriste. La commission a sa raison d'être seulement s'il y a d'énormes blocages.

Pierre Rosenzweig : Principe d'éthique philosophique : personne ne vient ici avec 100% de mauvaise foi ou de volonté absolue de pouvoir, on essaie de garder un consensus en dehors des votes et l'écoute d'une minorité par rapport à une majorité. On ne voudrait pas multiplier les pauses « bon déroulement », j'aimerais qu'il n'y en ait pas plus de deux en dehors des pauses officielles.

Qqun : Cette AG est souveraine, il y aura des avis sincères, complets, agréables ou désagréables. L'avocat ne doit exprimer aucun avis qui ne nuise à son client donc Benoist nous doit des avis juridiques sincères et complets car le client c'est nous, l'AG.

Benoist Busson : Mon rôle est de donner un avis sur des questions de droit, j'ai fait un préalable qui était logique en répondant aux interpellations de Stéphane Lhomme et des ex-administrateurs révoqués car il est normal que je réponde, c'était une réponse à leur interpellation. Tous les avis, d'où qu'ils émanent, j'y répondrai bien sûr.

Monique Guittenit : J'avais demandé cette commission de fonctionnement car la dernière fois il y a eu des remarques négatives : liste des pouvoirs non affichée etc. Nous dire tout de suite s'il y a des remarques et ne pas attendre plusieurs jours, on va essayer de les résoudre tout de suite. On est là pour essayer de régler les problèmes, on va faire en sorte que tout se passe le mieux possible.

Jean-Luc Bazin : Je suis ici en tant que modérateur, ce qui veut dire que je ne dois pas intervenir, dans la mesure où les choses se passent bien. Mon rôle est un rôle de rappel, d'être vigilant au temps, au respect mutuel et au déroulement du processus, éventuellement améliorer la fluidité de la communication. Je ne m'occupe pas du contenu. Avant de prendre la parole, vérifiez que vous êtes en train de défendre un point de vue, une conviction mais pas d'attaquer des personnes. Personne n'a le pouvoir de faire échouer cette assemblée si l'objectif, si la volonté générale restent de sortir du nucléaire. Votre parole est importante. Pour ceux qui ont des difficultés à prendre la parole, et je lance le même appel à ceux qui prennent la parole très facilement : réfléchir à la démocratie qui est là pour améliorer les choses et qui doit être respectée. Merci de prendre en compte le nombre de personnes présentes ici. J'agiterai mes petites aides (la girafe, le couvercle) en cas d'alerte sur le respect mutuel.

André Larivière : Gardien du temps, je fais le lien entre le modérateur, l'animateur et les prises de parole. Certains m'ont demandé expressément de dire qu'ils ont bien apprécié l'ambiance de ce matin et souhaiteraient que ça continue. Il existe un langage corporel : on peut s'exprimer sans couper la parole aux autres en agitant les mains de certaines façons. Règle générale : donner le plus possible la parole à plus de monde et Jocelyn fera préciser au moins deux interventions "pour" et deux interventions "contre".

Jocelyn Peyret : Pour les prises de parole vous avez des cartons rouges et verts, le rouge est « plutôt contre » et le vert « plutôt pour ». Ceux qui lèvent leur carton et n'ont pas encore pris la parole sont prioritaires, ceux qui ont déjà pris la parole trois fois ne sont plus prioritaires. Le nombre de prises de parole sera fonction du temps qu'il reste. Ensuite vous avez les cartons pour les votes, avec un numéro ou un P pour « pouvoir ». A chaque vote sera précisé "pour", "contre", "abstention". Le carton rouge ne sert pas à voter, juste à exprimer le désaccord lors des prises de parole.

François Mativet : Il faudrait se tenir à la notion de respect pour que les choses se passent dans l'ordre.

Qqun : J'étais absente à la dernière AG, j'ai une question technique : je voudrais savoir si le fait que le renouvellement du CA n'était pas l'ordre du jour rend l'élection du CA légale ?

Benoist Busson : En l'état du droit, on ne peut examiner que les questions présentes à l'ordre du jour. On ne peut le modifier que si survient une question urgente, notamment une situation de crise. Ce n'est pas la loi qui le prévoit, mais la jurisprudence qui le dit. Stéphane Lhomme m'a aussi posé la question. J'ai donné mon avis personnel de juriste, j'essaie d'être le plus neutre possible. Je suis intimement convaincu que c'était à faire, la crise interne existait, mais beaucoup d'entre vous n'étaient pas courant, donc à mon sens les conditions étaient remplies pour cette révocation à l'AG de février.

Michel Guéritte : Dans toute AG en général la première question est de savoir si l'AG accepte l'ordre du jour.

Isabelle Taitt : J'ai été évincée du CA en février, j'ai consulté un avocat : il dit qu'on a été révoqués à tort et que le CA a été élu illégalement, on a 5 ans pour porter plainte, on ne l'a pas fait car on n'a pas envie de porter plainte.

Daniel Walter : C'est l'AG qui détermine l'ordre du jour, est-ce qu'on accepte l'ordre du jour tel quel ? Un problème domine tous les autres et je n'ai pas envie de parler de la situation financière avant le problème de la crise, on doit parler du licenciement de Stéphane et du dépôt de plainte, c'est ce débat qui est au cœur du problème.

Didier Glatigny : Sur ce qui vient d'être dit et pour répondre un peu à l'avocat, on se rend compte qu'il y a un gros problème sur l'ancienne AG et sur sa légalité. Vous dites qu'il y avait des révélations imprévues ; or tous les éléments étaient déjà connus par les gens du Réseau. Il peut y avoir une action en justice dans un délai de 5 ans mais cela pose un grave problème. Car si les règles ne sont pas mentionnées dans les statuts ou le règlement intérieur, c'est le code civil qui s'applique et le juge civil qui décide, or il risque de dire que la révocation était illégale, ce qui annulerait toutes les décisions prises par ce CA. Toutes les décisions prises à l'AG doivent être à l'ordre du jour. Nous on a un membre du CA révoqué mais aussi un suppléant qui fait partie d'un autre groupe. Avant de pouvoir voter il faut qu'on puisse éclaircir cette situation.

Qqun : Je soutiens la position qui dit qu'il faut d'abord être d'accord avec l'ordre du jour. Quel que soit l'avis, quoi qu'on pense de Stéphane ou de Philippe, ça me pose un problème quand on me parle de justice. Un seul procès peut renverser la jurisprudence. Ce qu'il faut c'est arrêter d'agiter, arrêtons de faire des procès à l'intérieur de notre groupe, résolvons nos problèmes au sein de notre groupe, redonnons une crédibilité morale au Réseau « Sortir du nucléaire ».

Jean-François Le Dizès : Je vais dans le même sens, je suis étonné de l'importance donnée au juridique. Je crois qu'il faut mettre tout ça à la poubelle. Arrêtons de parler de justice tout le temps, comme si on ne connaissait pas la justice, comme si elle était belle et gentille. Je ne vois pas la présence de l'avocat d'un bon œil. Je suis pour réformer l'ordre du jour mais pas dans ce sens, plutôt pour plus parler d'orientations. Ce qui a provoqué la crise actuelle c'est un manque d'informations données par l'AG donc les permanents font un peu ce qu'ils veulent car il n'y a pas d'orientations précises fixées.

Benoist Busson : Je réponds dans l'ordre : sur la question de la révocation du CA, envoie-moi la jurisprudence car il n'y en a qu'une seule à ma connaissance. Sur le deuxième point : le procès d'hier sur Areva, si Areva est condamné c'est grâce à la loi, ça nous permet d'enfoncer parfois des petits coins. J'ai un parcours de militant, j'ai été objecteur de conscience, j'ai toujours travaillé dans l'associatif, mes clients sont des riverains ou des associations, le droit permet un petit cadre et permet d'éviter le désordre. Un peu comme l'idée de la commission de bon déroulement, dans le sens qu'il faut que l'AG avance, quand il y a le désordre tout le monde est un peu frustré, l'AG doit avancer et les décisions se succéder. Donc je donne un avis pour aider et avancer. Sur l'AG, il est prévu de modifier les statuts actuels, qui manquent de clarté, de règles. Ils ne disent pas que le CA donne l'ordre du jour. Que se passe-t-il quand les statuts ne disent rien ? Devant un tribunal c'est la coutume, la pratique, qui est prise en compte, c'est ce que prend en compte la cour de cassation. Depuis la fondation du Réseau, c'est le CA qui a convoqué l'AG et en a fixé l'ordre du jour. Autre élément, c'est que l'AGO de février a donné « mandat au CA élu provisoirement de préparer l'AG de juin ». Quand on donne mandat au CA pour préparer, c'est lui donner mandat pour composer l'ordre du jour et organiser la préparation. Et quand l'ordre du jour est arrêté, on s'y tient. La réponse est non, l'AG ne peut remettre en cause l'ordre du jour ; sauf crise grave qui interviendrait pendant l'AG. Y a-t-il eu crise grave ? Oui, c'est celle qui fait l'objet même de l'AG de ce jour. Quel élément nouveau interviendrait aujourd'hui ?

Michel Guéritte : Il y a un nouvel élément : les motions, où sont les motions qu'on a proposées ? Quand les vote-t-on ?

Pierre Rosenzweig : Certains demandent de modifier l'ordre du jour mais il faut un vote là-dessus, notre rôle est de nous poser la question peut-être, doit-on voter sur l'ordre du jour, avec des propositions plus précises ? Il y a la question du licenciement et du retrait de la plainte.

Michel Guéritte : Il y a censure !

Raymond Avrillier : Pendant la petite discussion autogérée de ce matin, l'ambiance était bonne et pourtant on avait des contradictions, des positions différentes. Ce serait bien de garder cette même ambiance. En tant que vieux membre et porte-parole des Européens contre Superphénix, la proposition de modifier l'ordre du jour me semble pouvoir être intégrée avec un ordre différent des points du rapport moral. Je propose qu'il soit tenu compte par ceux qui vont présenter le rapport moral de commencer par la gestion de la crise interne. Certains disent qu'il faut aussi aborder les questions de fond et de l'orientation, ce peut être inclus dans le point du rapport moral sur les activités antinucléaires, on est à ce moment au cœur du rapport moral, on peut discuter sur la façon de sortir du nucléaire. Sortir de la crise interne, sortir des orientations nucléaires floues et permettre de les clarifier et donc réellement sortir du nucléaire.

Didier Latorre : C'est la première fois que je participe à une AG, je pense qu'il suffirait, face à la demande et aux inquiétudes, d'inverser les deux premiers points du rapport moral et d'aborder la crise interne, ça me semble important.

Les avis divergent. Interruption de séance demandée pour que la commission de bon déroulement se réunisse.

Pierre Rosenzweig, Monique Guittenit : La commission de bon déroulement propose :

1. de voter une modification de l'ordre du jour pour le point « rapport moral » : commencer par la gestion de la crise interne d'abord ; ensuite en deuxième point, les activités antinucléaires, à quoi on ajoute une tranche de débat de fond
2. il y aurait des motions qui ne seraient pas dans l'ordre du jour. Demain, il serait intéressant de garder un espace pour présenter et voter ces motions. Il faut d'abord les lire, éventuellement les réfléchir en atelier. Démocratiquement, on a besoin de lire ces textes avant de les voter.

Loëticia Carougeat : C'est le travail du Réseau de les envoyer ! Demain certains ne seront pas là.

Monique Guittenit : La position de la commission de bon déroulement est que ces motions seront à examiner demain, il faut les lire avant.

Vote : Etes-vous d'accord pour commencer l'examen du rapport moral par : 1. Gestion de la crise interne. 2. Activités antinucléaires (tranche de débat sur l'orientation politique). 3. Gestion de la situation financière. 4. Le reste sans changement.

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
3	123	5	9	138
2%	91%	4%	7%	

ADOpte

RAPPORT MORAL DU CA DEPUIS SON ÉLECTION EN FÉVRIER **Samedi 19 juin**

Gestion de la crise interne :

Présentation par Jacky Berthomé et André Larivière, cf document préparatoire "Rapport moral et situation financière" :

Quand nous avons été élus, en acceptant cette mission provisoire, nous ne nous attendions pas du tout à faire face à ce que nous avons trouvé. Nous avons dû faire face à une campagne de déstabilisation et de mise en péril du Réseau. Nous avons dû prendre des décisions difficiles.

Nous avons hérité d'une situation financière difficile, liée à l'enchaînement des 2 campagnes de 2009, et à la situation de blocage de fin 2009 début 2010 qui s'est soldée par une grève de la quasi totalité des salariés. Nous avons été élus avec le mandat de remettre le Réseau en marche.

Il y a eu une fixation sur l'Ultimatum climatique. Si l'AG y tient on peut remettre cette décision au vote. C'est l'ancien CA qui a voté 6 fois là-dessus en 3 mois dans une confusion totale. Le CA provisoire s'en est tenu strictement à la motion de Tchernoblaye votée en février : aucun appel climatique "ne sera signé" si le nucléaire n'est pas explicitement dénoncé comme une non-solution. Et sur le plan idéologique on est 100% d'accord avec ça. L'Ultimatum était une pétition *ad hoc* pour le sommet de Copenhague, qui est passé. Tout ça est caduc, mais si c'est symboliquement important pour ceux qui prétendent qu'il y a d'immenses divergences idéologiques, aucun problème à retirer notre signature de cette pétition même si plus personne ne la regarde.

Quand on commence à dévoyer les mots, on dévoie les réalités. Quand on va dans l'insulte et la diffamation, il n'y a plus de respect entre les personnes. On a atteint le niveau « caniveau » sur certaines listes mail internes. Nous avons fait face à un problème de gestion du personnel. Comme ça fait un peu mesquin, certains ont recouvert le tout de prétendues divergences idéologiques. De notre point de vue, la plainte contre Stéphane Lhomme était complètement justifiée, car il est inacceptable de s'emparer d'une liste de 106 000 contacts en usurpant le nom d'un autre collègue, pour faire d'une querelle interne au final une grosse "chicane" publique. Doit-on tout tolérer et endurer au motif qu'on est dans le monde associatif ? On doit respecter les règles de jeu qu'on se donne, tous, sans exception. C'était le motif de la grève des salariés en janvier : exiger l'égalité de traitement entre salariés. Un salarié à Lyon qui insulterait ses collègues se ferait taper sur les doigts, et c'est normal que ce soit pareil pour le porte-parole.

Le statut de porte parole unique a montré ses limites : on arrivait à une monopolisation de la parole et l'imposition des points de vue d'une personne. En réinstallant le porte-parolat tournant, on évite que les opinions d'un seul finissent par se confondre avec la parole du Réseau, et par la recouvrir. Dans un porte-parolat tournant, chaque porte-parole peut apporter son style et ses compétences sur divers secteurs du nucléaire.

Il faut trouver ensemble une attitude constructive si on veut que le Réseau continue d'exister.

Prises de parole :

Francis Meuley : J'avais confiance au CA de février pour résoudre la crise, vu que la situation était bloquée entre Stéphane et Philippe, je pensais que vu que Stéphane ne voulait pas se rendre aux convocations pour se rendre dans la gueule du loup à Lyon, il fallait que quelqu'un se rende à Bordeaux pour discuter tranquillement des problèmes ?

Daniel Roussée : Nous avons été, moi et Alain Rivat, chez Stéphane Lhomme à Bordeaux il y a plus d'un an, on a donc effectivement essayé de dialoguer.

Cédric Lucas : J'ai passé beaucoup de temps au téléphone avec Stéphane fin décembre début janvier pour discuter de tout cela car j'étais très affecté par toute cette situation. Je lui ai demandé d'appeler les salariés qui avaient des choses à lui reprocher. Il m'a dit ensuite qu'il les avait appelés. J'ai demandé aux salariés, et Stéphane n'avait en fait appelé que ceux avec qui il n'avait pas de conflit, qui étaient récemment arrivés, donc qui n'avaient rien à lui reprocher personnellement.

Didier Gaillard : Si la Fédération anarchiste est attachée au Réseau, c'est parce qu'il fonctionne selon les principes de la souveraineté de l'AG et du mandat impératif que l'AG confie au CA. Dans la discussion sur la gestion de la crise par le CA, j'ai assisté à des violations fréquentes de ces 2 principes et de ce qui a été décidé en AG de février. Concernant la signature de l'appel sur l'ultimatum climatique, c'est plus que symbolique : imaginez pour moi qui suis militant anarchiste, et suis embringué dans un appel qui demande au président de la République de prendre la tête de la lutte contre le changement climatique ! Je vous remercie pour m'avoir fait passer pour un gros blaureau aux yeux du monde entier. On a écrit au Réseau en demandant le retrait de cette signature, on nous a dit que la motion n'est pas rétroactive. L'argument ne tient pas, bien sûr c'était rédigé au futur, mais c'était un futur injonctif : le réseau ne DOIT pas signer. Un accord n'est pas une loi, des organisations syndicales signent des accords tous les jours avec le patronat, puis les retirent si la base le demande. Donc, puisque la proposition en est faite à l'AG, retirons cet accord pourri. Pour ce qui est du licenciement Stéphane, nous, la Fédération anarchiste, avons dit tout le mal que nous pensons de ce licenciement. Il est évoqué des fautes graves, et nous ne savons pas lesquelles. Un licenciement doit se faire sur un motif grave et sérieux et on attend toujours la réponse. J'avais ici même en février dénoncé la grève des salariés. Je pense que cette grève est à l'origine de la rupture du pacte de confiance avec les 26 000 donateurs et que ces soubresauts ne sont pas prêts de s'éteindre. Concernant la plainte, elle a été déposée, elle est donc dans les mains du procureur donc elle ne dépend plus de nous. Ici l'irréparable a été commis, un tabou a été levé, des antinucléaires ont déposé une plainte contre des militants antinucléaires, c'est de l'anthropophagie militante, je pèse mes mots. Il y a trois possibilités : 1) le procureur classe sans suite mais comme c'est un dossier éminemment politique et un magistrat politique aussi, j'en doute ; 2) une médiation pénale, mais je doute pour des raisons politiques qu'on laisse les deux parties en discuter tranquillement avec un médiateur. Donc on se dirige tout droit vers un procès qui va être désastreux pour le Réseau. La Fédération anarchiste n'avait pas d'a priori sur le nouveau CA élu en février. Mais nous devons débarquer les débarqueurs, et peut-être même nous pencher sur les responsabilités de personnes qui auraient pu influencer le CA.

Michel Marie : La forme de la crise compte énormément. Effectivement en février on a donné une mission à un CA provisoire mais on ne s'attendait pas à ce qu'on a vu après. Le premier grief qui a été fait en février a été le manque de transparence et d'information. A cette époque là, on a été une majorité à découvrir cette crise interne, sans que la base soit au courant, ce qui est inadmissible. Or aujourd'hui on retrouve la même ligne. Les groupes ici, qu'avons-nous su de ce licenciement, de la plainte ? Dès février, la mission principale du CA était de faire savoir à la base. Même si des décisions étaient lourdes à prendre, pourquoi pas mais il fallait le faire savoir à la base. Il y a là quelque chose d'anormal et d'inacceptable, des gens disent dans notre région « il y a des décisions qui ont été prises sans que nous en soyons informés, on ne se retrouve plus dans ce Réseau ». Pour nous, la mission du CA élu en février était claire, on ne prend pas des décisions graves à l'emporte pièce sans en référer à la base.

Jean-Yves Rossignol : Il y a une notion qu'il faut prendre en compte : une association qui fonctionne avec 1 ou 2 salariés dans les années 80 ou avec 800 associations adhérentes et 12 salariés dans les années 2000, ce n'est pas pareil en terme de fonctionnement. Je ne connais pas les salariés ni Philippe Brousse, mais les salariés ont un pouvoir dans une association qui se développe. Je constate aujourd'hui que les positions n'ont pas changé : en

caricaturant un peu, il y a les pro- et les anti-Stéphane Lhomme, et on refait des débats, etc. Il faut arriver à sortir de là, à ne pas reprendre tous les arguments et en sortir, avancer pour ne pas tourner en rond tout le temps.

Franck Thiéblemont : Concernant les accusations portées par mails, j'aimerais bien que le CA nous présente un extrait de ces mails, pour essayer de clarifier la situation, sinon on va être victimes, nous AG, d'invectives entre ex porte-parole et nouveau CA.

Agnès Le Coutour : Maintenant chez nous nous avons l'EPR qui est en train de se construire. Je pense que la décision du Réseau, à l'époque, de ne pas participer au débat y est vraiment pour quelque chose, et il existait un climat d'intolérance, j'aimerais que ce climat change, qu'il n'y ait plus d'injures, que le Réseau change de mentalité, qu'il y ait des règles de non violence, j'aimerais qu'on accepte que la violence qui régnait jusqu'ici dans le Réseau "Sortir du nucléaire" puisse être enfin canalisée, accepter que Stéphane Lhomme ne pouvait pas faire autrement, il voulait s'arroger sa toute puissance, il faut accepter qu'il ne soit plus là et on pourra peut-être passer à autre chose. Que cette ambiance de violence insufflée par ceux qui prenaient le pouvoir sans respecter les règles collectives ne puisse plus exister. Ou que Stéphane Lhomme change et revienne en respectant les règles collectives.

Dominique Bohn : J'aimerais dans un esprit de non-violence qu'on n'attaque pas Stéphane alors qu'il est absent. Rien ne prouve pour le moment que le licenciement de Stéphane soit dans les règles du travail et justifié, il y a des lois pour ça, il faudra que ceux qui ont licencié Stéphane le prouvent. Cela se règlera ailleurs, au tribunal, c'est dommage mais ça ne se règlera pas ici. On ne redémarre pas comme la dernière fois à faire du tribunal populaire. J'ai les boules de me retrouver ici, on avait demandé que l'AG se passe ailleurs pour plus de sérénité. Concernant la plainte, je voudrais qu'on y revienne. On a un énorme problème, nous, le Réseau. On ne peut pas se parler entre nous, on est obligés de passer par M. Brousse. On a élu un CA qui a fait l'inverse de la feuille de route qu'on lui avait demandée : l'Ultimatum climatique pas enlevé mais maintenu, plainte déposée sans qu'on ait rien demandé, mais retirée quand on insiste, il y a 3 jours... Vous étiez au courant, vous ? Personne n'est au courant. Et je voudrais bien d'ailleurs qu'il y ait un communiqué de presse pour indiquer le retrait de la plainte contre Stéphane, c'est le minimum. Pourquoi est-on obligé de passer toujours par le mail, par la boîte de Philippe Brousse, mail pro du Réseau, c'est nous le Réseau ? Ce n'est pas prouvé que ce soit Stéphane qui a diffusé le message. Comme ce n'est pas prouvé, le procureur peut aller chercher dans tous nos ordinateurs. Philippe est le seul qui a toutes les adresses, 106 000 contacts, vous les avez, vous, les listes ? Je fais comment pour vous parler ?

Vincent Gay : Je veux bien qu'il y ait des problèmes, que Stéphane ait pris trop d'importance sans doute et beaucoup trop personnalisé dans le Réseau, mais pour préserver la sérénité au sein du Réseau il faut raison garder quand on présente ces événements : ce n'était pas soit le licenciement, soit la disparition du Réseau. Une série de propositions est faite par le CA. On insiste à juste titre sur le porte-parolat collectif. C'est important, mais il y a une autre question, c'est l'existence d'un directeur ou d'une direction. J'en ai vu l'importance, j'ai vu le mélange des genres entre direction politique et administrative/relations humaines, il faut redéfinir ses fonctions, là aussi il y a une confusion très forte. Sur la violence verbale entre salariés, je l'entends et peux le comprendre, mais attention au piège où il y aurait d'un côté les méchants antidémocratiques et de l'autre les gentils consensuels. C'est mieux de ne pas insulter d'accord mais cela ne veut pas dire qu'on a raison. Le retrait de la plainte et le retrait de l'ultimatum climatique, vu les incidences aujourd'hui c'est pour nous faire lanterner, et l'important aujourd'hui c'est la question du licenciement. J'ai eu vent de trois procédures juridiques possibles : l'actuel CA contre Stéphane, l'ancien CA contre sa révocation, Stéphane contre le nouveau CA. On va toucher le fond, et il faut sortir de cette situation interne, et les outils de la justice nationale ne sont pas toujours les meilleurs.

Patrick Destruhaut : Je ne suis pas là pour défendre Stéphane, je le laisse se défendre tout seul. Je reconnais que des fois il a la langue fourchue, mais je vis avec lui assez continuellement, ça se passe bien. Il y a quand même un petit problème : on évoque une situation à l'instant X mais sans remonter au moment Y. La détérioration des relations avec Stéphane remonte à l'Ultimatum climatique [*protestations dans la salle*]. C'est là où le ton est monté. D'accord Stéphane est monté à l'abordage sabre au clair. Au mois de février, on a posé des questions sur l'état financier du Réseau, on n'a pas eu de réponse, en gros "tout allait bien, Madame la marquise". Un mois et demi après, on nous dit "il faut 100 000 euros" ! Il y a une défaillance au niveau du CA et de l'administratif qui ont failli au niveau de la gestion des finances, ont lancé des campagnes qu'on ne pouvait pas assurer.

Pierre Rosenzweig : Je sais qu'il faut prendre du temps pour chercher un consensus. Quand un groupe grandit il y a des étapes de croissance. On cherche un bouc émissaire puis des causes puis on cherche des solutions. On a déjà commencé cette recherche de solutions. Une solution relativement simple est de penser à une organisation fédérative avec un échelon par région, avec un membre du CA par région.

Nadine Schneider : Après l'AG on a découvert une situation très difficile à gérer, personne parmi nous n'est un professionnel de cela. Par rapport à la situation financière, c'est la défaillance de l'ancien CA, on a essayé de remonter ça aussi bien qu'on pouvait mais c'était une situation ancienne, peut-être ça a été mal présenté à l'AG de février, mais on est pas responsables de ça, on a découvert une situation. J'étais au CA mais seulement en tant

que suppléante de Pierre Péguin, et je ne suivais pas grand chose, je le reconnais humblement. Mais depuis l'AG, dans le CA actuel, j'y suis tous les jours une à deux heures au moins, on a vraiment travaillé. Par rapport au licenciement : malgré les apports de Stéphane, on a dû prononcer son licenciement, c'était devenu ingérable ; il faut savoir que la moitié des administrateurs élus connaissait peu ou pas du tout Stéphane, donc il n'y avait pas d'a priori. On aurait bien voulu faire autrement mais ça n'a pas pu se faire. On l'a écrit dans le rapport moral : « alors qu'il se trouvait en congés payés, Stéphane Lhomme a mis à profit son temps libre pour diffuser largement diverses menaces, insultes et diffamations à l'encontre du Réseau. A tel point que nous avons décidé, pour ne pas le laisser faire en toute impunité et le rappeler à la raison, de le mettre à pied à titre conservatoire ». Le dimanche après l'AG, on a fait une réunion CA et salariés, Stéphane n'était pas là, il était déjà reparti. C'est pas parce qu'on est dans un milieu militant qu'on peut accepter n'importe quoi, il y a quand même des règles de vivre ensemble. On n'a pas pu nouer de contact avec Stéphane, il n'a pas eu envie de le faire. On n'a pas pu faire autrement. On est allé au licenciement, ce n'était pas de gaieté de coeur, malheureusement on n'a pas pu faire autrement. Dans le cadre du droit du travail on ne peut pas donner les raisons d'un licenciement, pour protéger le salarié.

Marie-Hélène Mancinho : Actuellement est en train de se construire en parallèle un réseau alternatif et ceci m'inquiète fort. Je souhaite que notre AG prenne en considération une proposition uniquement politique, au nom de l'association A.V.E.N.I.R, simple et claire : suite à la proposition majoritaire adoptée à l'AG de février sur l'ultimatum climatique, l'AGO de ce jour décide de retirer sa signature immédiatement afin que le Réseau retrouve une partie de son honneur.

Rémi Verdet : On ne peut pas donner les raisons du licenciement. On nous dit qu'on aurait pu s'arranger à l'amiable avec Stéphane, mais ça s'est avéré totalement impossible. Il disait que si on le mettait à la porte il casserait le Réseau, il porterait plainte, que des menaces. Je pourrais citer un texte de Pierre Péguin : il nous accuse de plein de choses mais disait lui-même que Stéphane était ingérable et qu'il fallait trouver une solution. La solution, personne ne l'a trouvée. C'est attristant d'en arriver là dans une association comme la nôtre, mais il n'y a pas eu de possibilités de régler la situation à l'amiable avec Stéphane. Stéphane n'a été que menaces. Le CA à l'unanimité a décidé de porter plainte, pour limiter les dégâts, quelques jours après le mail de Stéphane qui a pris l'identité de Philippe Brousse pour mettre le doute dans l'esprit des gens qui soutiennent le Réseau depuis des années. J'ai eu Stéphane au téléphone pour lui dire qu'il déconnaît : il dit que le Réseau n'a qu'à faire attention, que ce n'était pas sécurisé de toute façon, tant pis pour nous. C'est invraisemblable ! La seule solution était de porter plainte, il fallait mettre fin aux menaces de Stéphane, on a pris cette décision pas facile en y réfléchissant à deux fois. Pour les difficultés financières du Réseau, ne dites pas que vous ne saviez pas, il y avait à l'AG de février le commissaire aux comptes avec procédure d'alerte, disant que si on ne réagissait pas, on déposait le bilan, et personne ne peut dire qu'on était pas au courant.

Jean-Yvon Landrac : En février, Dominique Bohn s'interrogeait sur la rapidité de réaction du commissaire donc c'est bien que la situation financière était connue. Il y a des commissaires aux comptes qui réagissent trop tard alors tant mieux si un commissaire aux comptes réagit tôt.

Stephen Kerckhove : Stéphane est en guerre contre le nucléaire. On a déjà eu des échanges difficiles sur un certain nombre de débats publics sur lesquels nous avons des opinions et des positions différentes. Pour lui, si on n'est pas sur sa position, on est un traître. Or dans un Réseau de 800 associations, il faut savoir mettre de l'eau dans son vin, essayer d'articuler les positions diverses, c'est ce qui fonde la force du Réseau, et ça ne peut se construire que dans la non-violence. Mais quand on est en guerre à l'extérieur, on ne fait pas de détail à l'intérieur. C'est ça le problème de Stéphane : il n'a jamais pu faire la différence entre l'intérieur ou l'extérieur. Patrick Destruhaut dit qu'il faut revenir au moment Y, moi je dis revenons à A. Si la radicalité est d'insulter le militant d'en face, moi je considère que la radicalité est d'obtenir des résultats, et ça peut conduire à manifester, contester un débat public... ou bien même parfois y prendre part. Et à un moment donné il faut arrêter avec une radicalité qui n'est que de façade. Comment s'en sortir ? Retirer la plainte ? C'est un minimum, et c'était une connerie, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. Certains aimeraient bien qu'elle continue, on dirait que la Fédération anarchiste y verrait un moyen de continuer la victimisation. Tant mieux si elle est retirée, il faut voir si on a prise sur le procureur, peut-être pas, et c'était une connerie. Sur le licenciement, est-ce que la solution est de réintégrer Stéphane ? Je ne suis pas certain que dans 6 mois on ne retrouvera pas la même situation en pire car les points de vues sont irréconciliables. Donc il faut trouver des solutions amiables, rencontrer les personnes, dialoguer, et il n'est pas là ! J'espère qu'une procédure amiable sera mise en place, il faut aller le rencontrer à Bordeaux. Je ne pense pas que la solution soit de le réintégrer, mais assurons qu'il ne soit pas licencié pour faute grave, pour créer un semblant de divorce à l'amiable, et ensuite aller de l'avant.

Raymond Avrillier : Premièrement, on a un CA provisoire qui était chargé de gérer les affaires courantes et de convoquer une nouvelle AG. J'aimerais qu'on soit tous d'accord, qu'on soit en capacité de pouvoir décider dans ces conditions qui nous réunissent, en toute connaissance de cause. Il faut qu'on sorte des difficultés d'organisation ; en effet on est confronté à des difficultés d'organisation, il n'y a pas de président, il y a un CA et des salariés or la personne morale que nous sommes est une fédération d'associations, qui est un employeur et responsable de tout ce qui se fait dans l'association. Pas facile à gérer sans un président qui pourrait être le porte-parole, car le porte-parole doit être un militant et non un salarié. Deuxièmement on ne peut pas avoir une ligne

politique pure et dure car on est par définition pluralistes. Il faut sortir des ambiguïtés politiques. On a déjà décidé de retirer notre signature de l'ultimatum climatique en AG mais ça ne s'est pas fait, il est trop tard, on ne va pas revenir sur le passé ; il faut faire le retrait mais le prendre en acte et l'annoncer, l'argumenter : il est hors de question pour nous de cacher le mot même "nucléaire" derrière cette question. Troisièmement, sortir du nucléaire suppose de sortir du conflit interne qui a deux points d'appui en droit : une plainte et un licenciement. Sur la plainte, les camarades ont dit qu'il faut un retrait, donc de la même manière il faut le dire par un communiqué et l'expliquer, expliquer en disant qu'on est dans un problème interne. Sur la question du licenciement, c'est une situation plus complexe car il y a le droit du travail et le respect réciproque du personnel. Il n'est pas possible de mettre en place une commission de médiation interne en tant qu'employeur, je propose que nous décidions de mettre en place une commission pluraliste en notre sein qui soit mandatée pour organiser un règlement amiable et sans juge de ce conflit.

André Larivière : Moi j'aime bien l'idée du vieux couple en instance de divorce et on sait que quoi que ce soit que dise ou ne dise pas l'autre, il a tort par définition, et j'ai l'impression que depuis quelques mois c'est ce qui se passe, qu'il y a des groupes qui sont là-dedans non stop. Entendre qu'à l'AG de février, les difficultés financières ont été cachées et qu'on a embauché le commissaire aux comptes exprès pour dramatiser la situation, c'est incroyable ! Je ne sais pas comment certains ont pu zapper que le commissaire aux comptes a donné un avis sur la situation. Qu'on alerte ou non, on a toujours tort. Il est fort Stéphane, ça fait quelques mois qu'il martèle non stop sa propagande, et une partie de la mouvance antinucléaire française se sent obligée de se pencher à son chevet.

Michèle Lemaître : Quels qu'en soient les motifs de départ, la grève des salariés est inacceptable, trois semaines rémunérées contre un collègue, cela démontre la capacité de Philippe Brousse à gérer son personnel et c'est grave. Pour l'ultimatum climatique : je milite contre le nucléaire et pas contre la réchauffement climatique, donc je suis pour le retrait de la signature de l'Ultimatum climatique. Pour la plainte : nous sommes un petit groupe complètement isolé en Cornouailles contre le démantèlement de la centrale de Brennilis, le Réseau est complètement absent de cette lutte. Si l'animatrice de ce groupe Chantal Cuisnier, ex-administratrice, n'avait pas été là, on n'aurait pas entendu le Réseau sur cette question. Par contre elle a défendu Stéphane et s'est déplacée à Lyon pour essayer une médiation mais n'a pas été reçue. Elle est déjà en train de préparer ses dossiers car la plainte suit son cours et ça ne va pas s'arrêter. C'est une faute bien plus grave que ce qu'a fait Stéphane. C'est la faute de la direction : Philippe Brousse.

Michel Boccara : Il y a plusieurs niveaux de la crise, qui sont mêlés et qu'il faut distinguer. Il y a une crise politique qui est fondamentale, il y a une crise psychologique qui renvoie à une crise idéologique, et il y a une crise morale, les aspects éthiques sont essentiels, on ne peut pas faire comme si, "oui, c'est une connerie, on a porté plainte". C'est une grave erreur, on ne peut pas continuer comme ça, on ne peut pas continuer avec le CA provisoire. Il faudrait une minorité d'administrateurs provisoires, et 6 personnes nouvelles, car sans cela nous n'aurons pas les garanties morales nécessaires. Je souhaiterais que les salariés s'expriment, notamment Philippe Brousse. Comme Stéphane Brousse, Philippe Lhomme n'a sans doute pas tous les problèmes qu'on lui attribue [*rires dans la salle*], ni Philippe ni Stéphane ne sont des diables, parfois ils pètent les plombs et peuvent faire des grosses conneries... comme nous tous, d'ailleurs. Certaines conneries sont plus graves que d'autres. Moi si mon frère fait des conneries, c'est presque le poing dans la gueule mais pas la justice. Il y a des choses plus violentes que le poing dans la gueule. Nous avons un problème structurel de croissance, et également un problème idéologique, nous sommes un collectif et il faut arrêter de personnaliser. Il ne faut pas de directeur ni de porte-parole. Il faut repenser ce qu'est une direction collective, il faut réintégrer Stéphane pour qu'il puisse s'en aller, je pense qu'il est prêt à ça, reconnaître collectivement qu'on n'a pas pris la bonne procédure. Il faut penser collectif et agir collectif.

Philippe Lambersens : Il faut revenir à l'essentiel pour ne pas dégringoler de l'escalier car on ne pourra pas reconstruire les marches. J'ai voulu comprendre les divergences politiques et idéologiques... En entendant le CA actuel (qui a soi-disant fait un putsch) qui ne pose aucun souci au retrait de l'Ultimatum climatique, je me dis jusqu'où on a poussé le débat politique pour voir que ça ne pose pas problème ! Ce matin je n'ai pas trouvé de gros problèmes politiques. Soit on va au fond et on perce l'abcès sur ce débat politique, mais pour le moment on personnalise tout ce qu'on dit, on le met sur quelque chose de personnel. Il y a aussi un problème de structure, on a grandi. Il y a un triangle et à chaque sommet du triangle il y a eu des problèmes : le CA d'avant était divisé sans président, en tout cas pas assez fort ; manifestement, un conflit de personnes, de psychologies, de mode de comportements, peut-être politique aussi, entre Stéphane et Philippe ; les salariés ceux qui avaient un rôle politique et ceux qui n'étaient pas politiques. C'est un problème de croissance, il faut percer l'abcès, se donner des règles, et il me semble que le travail qui a été fait jusqu'à présent commence à donner des pistes. Je pense que Stéphane Lhomme n'aurait pas dû être licencié, il aurait fallu une médiation. C'est une faute pour l'énergie du Réseau, mais c'était peut-être nécessaire pour le travail des salariés et le lien avec le CA.

Pierrick Duflos : Dans un licenciement, la première étape de la procédure est la conciliation. Stéphane et nous, c'est la même chose, des militants antinucléaires. Tous ont fait une erreur, Stéphane, l'ancien CA et le nouveau CA. Mais il y a un point d'accord à trouver sur une conciliation, on est appelé à revoir Stéphane dans la lutte et il faut rester en bons termes si possible. Sur la plainte : il faut anticiper car le problème est de se prémunir des soucis à venir. Il y a un problème de structure qui a grossi, il faut résoudre ce problème.

Daniel Walter : Stéphane Lhomme aurait fait un certain nombre d'erreurs. Mais n'y a-t-il pas eu d'autres erreurs de l'autre côté ? La feuille de route de février excluait tout licenciement, est-ce exact ? Jacky Berthomé, André Larivière : Oui, mais la motion précisait "dans le respect du droit du travail" ! Daniel Walter : Je voudrais connaître la liste des adhérents apparus juste avant la dernière AG, par rapport à une déclaration d'Anne Lauvegeon entendue à son AG en décembre 2009, qui disait : « dans les années 70 le mouvement s'est développé contre le nucléaire mais je pense qu'il va y avoir une scission sous peu entre le canal historique contre le nucléaire et les écologistes modernes qui pensent que le nucléaire est nécessaire contre le réchauffement climatique ». Cela m'interroge beaucoup que quelqu'un qui soit très observateur de la scène du nucléaire ait eu cette prémonition...

Roland Mérieux : Si nous voulons sortir du conflit il y a trois décisions qu'on pourrait prendre. Sur l'Ultimatum climatique : nous constatons la situation mais il faut le réaffirmer, que ce soit nettement fait. Sur la plainte : elle a été retirée mais on ne le savait pas, on a appris qu'elle avait été retirée il y a trois jours, il faudra gérer. La plainte est une forme de désaveu mais on peut admettre l'erreur et le dire dans un communiqué, rien n'empêche qu'il y ait un communiqué qui aille dans le sens de l'information du retrait de la plainte. Sur le licenciement : le problème, si on veut vraiment sortir du conflit, réintégrons Stéphane et discutons, il ne voudra pas revenir dans ces conditions. Il faut trouver des solutions pour sortir du conflit. Sur la situation financière : je suis surpris d'entendre dire que certaines décisions soient prises par le commissaire aux comptes. Que ce soit lui qui dise qu'il y a des difficultés d'accord mais il y a en amont des gens qui travaillent, une équipe de gestion de la trésorerie, il y a des éléments en amont qui permettent de dire la situation, le commissaire aux comptes ne fait que le constat d'une situation. Il y a un problème de gouvernance.

Jean-Louis Gaby : L'ultimatum climatique a été signé en septembre. Trois mois avant la signature, en juin 2009, une enquête a été faite auprès des salariés sur leurs conditions de travail, et j'ai lu qu'aucun n'avait dit être agressé par Stéphane Lhomme. Stéphane a pété un plomb quand l'ultimatum climatique a été signé alors qu'il était en vacances. Pour l'AG de février je n'avais pas été averti d'une alerte financière, elle n'avait pas été communiquée à tous, sinon je serais peut-être venu. Quand on arrive à une AG sans connaître la gravité de la situation, alors on est un peu stressé, la situation de stress a été créée au cours de l'AG de février, ce n'est pas souhaitable pour la sérénité du débat.

Cédric Lucas : Pour une médiation il y a eu plusieurs convocations du Réseau à Stéphane dans le passé. Certes Stéphane a évoqué des bonnes raisons pour ne pas se déplacer. Il y a eu plusieurs tentatives de communication avec Stéphane, une convocation aussi. On a aussi essayé d'établir une médiation avec les salariés, en entretien au téléphone et au siège à Lyon, certains administrateurs se sont déplacés, certains étaient là pour régler le problème, d'autres visiblement non. On a pataugé, puis on a fait appel à un médiateur externe pour venir essayer de discuter, malheureusement ça a été bloqué par certains administrateurs par rapport à la grève des salariés et il n'y avait pas de volonté des administrateurs de régler le conflit avant d'en arriver à cette décision de licenciement. Par rapport à l'Ultimatum climatique, moi ça ne m'a pas dérangé que Stéphane ne soit pas présent lors du vote, puisque c'était aux membres du CA de voter ! Il était en vacances, et ça ne me dérange pas. Il avait simplement la possibilité comme les autres salariés de donner son avis, malheureusement vous connaissez la suite.

Noëlle Guilbon : Je suis un peu étonnée parce qu'à vous entendre, on dirait que c'était ou bien Stéphane qui partait, ou bien le Réseau qui coulait en trois semaines. Ce matin on parlait d'un vaisseau qui va à vau-l'eau, est-ce qu'on n'est pas plutôt dans la métaphore du Titanic qui allait flancher et du méchant iceberg qui vient heurter le Réseau ? Stéphane ne serait-il pas l'iceberg du Titanic-Réseau ? Si on en est là, c'est de la parano, et qui sont les paranos ? J'ai vu Stéphane, je l'ai vu comme nous, c'est un homme normal. Quelles que soient les personnalités, du directeur ou du porte-parole, j'ai entendu évoquer le désir de pouvoir, ça a lieu partout, ça aura lieu demain. De toute façon quel que soit le problème, pour moi un licenciement est inacceptable, insupportable. On n'est pas dans une boîte, chez Peugeot ou Areva, on est dans un réseau d'associations. Quand j'ai entendu qu'on n'avait pas le choix et que ça a été fait en toute conscience, j'ai été ébahie ! Se mettre à la place d'un patron pour virer un camarade ! Pour ce qui est du retrait de la plainte : est-ce un leurre ou bien est-ce sincère ? Il faut réintégrer Stéphane pendant un moment, et faire une commission de médiation en interne. Ça permettrait de montrer la crédibilité du Réseau. Il a été dit que la souffrance des salariés était plus profonde dans les associations que dans les boîtes, est-ce que cette souffrance a été entendue ?

Corinne François : Cette mission du CA provisoire, ce n'était vraiment pas simple. Il n'y a peut-être jamais eu autant de boulot pour le CA et les salariés dans l'histoire du Réseau. L'équipe, qui ne se connaissant pas, a dû se souder ; un boulot énorme des salariés, des décisions dans l'urgence, je ne souhaite ça à personne. Alors l'ultimatum climatique, on ne l'a pas voté, c'était une histoire passée, votée par l'ancien CA. Pendant 4 mois de notre mandat, il y a eu plein d'actions du Réseau. C'est quoi le bilan des 4 mois ? Notre action a-t-elle été pro-nucléaire ? A-t-on dérogé à la ligne antinucléaire du Réseau pendant 4 mois ? Dans le travail ? Il y a eu des décisions humaines et énormes à prendre, plus gérer le travail quotidien. Certains en ont souffert. Il y a des conséquences énormes par rapport au Réseau, aussi. On est tous antinucléaires. Allez-vous pointer des administrateurs ici comme étant pro-nucléaire ? gardons raison ! Pour Stéphane : c'est dommage et c'est dur pour lui car il s'est beaucoup investi dans le Réseau ; mais il a commis de nombreux manquements et il diffusait des

mails qui mettaient en cause le Réseau. Qu'est-ce qu'il fallait faire ? Laisser Stéphane rester au sein du Réseau et continuer ? Il y a beaucoup de choses à améliorer, on est tous d'accord, le Réseau a grandi, le CA est d'accord aussi là-dessus.

Martin Leers : Le plus important, c'est quand on a reçu ce mail envoyé à 106 000 contacts, disant que le Réseau s'est fourvoyé, avait trahi la mouvance antinucléaire, ... Avec ce courrier on tire une balle dans la tête de la mouvance antinucléaire en France. Qu'est-ce qu'on excusera à Stéphane la prochaine fois ? Ça ravit toute la presse, tous les pro-nucléaires, Areva etc. Le Réseau grandit, c'est dur en face de nos opposants. On ne peut pas y arriver en faisant des scissions. Il faut regrouper plus de gens, on a déjà 25 000 donateurs mais peu de monde aux manifs. Question : Stéphane est-il le meilleur placé après avoir envoyé ce mail ? Sur le licenciement certains d'entre vous disent qu'un salarié a été délogé. Mais moi en 2007 j'ai été viré après avoir travaillé 2 ans au Réseau ! Mais personne n'est venu me voir, il ne s'est rien passé. Et pourtant j'avais fait une campagne impeccable, bouclé des scénarios de sortie du nucléaire. Ces derniers mois, les administrateurs ont tenu bon et les salariés aussi, il faut saluer le rôle et l'attitude des administrateurs et des salariés qui ont réussi à maintenir l'unité du combat du Réseau. Les salariés ont fait face à des menaces de mort, écrites, des sites créés pour les dénoncer comme traîtres, où va-t-on ? *[Applaudissements]*

Hélène Doumens-Lefevre : Stéphane a le dos large, j'apprends qu'il a même licencié un collègue. J'ai quelquefois l'impression qu'on me prend pour une idiote. J'apprends dans le rapport moral que, suite à la plainte contre Stéphane, les dons remontent ! Il y a pourtant eu la campagne 5000 mercis. On a voté une motion contre le licenciement et il était évident qu'il s'agissait de Stéphane, on a vraiment demandé au CA d'aller dans ce sens, idem pour la signature de l'ultimatum climatique, le CA ne l'a pas respecté. Combien de fois avant l'AG de février elle avait été présentée au CA, comment est-ce possible dans une association, ce n'est pas clair. Pour moi c'est la transparence et la confiance, il est essentiel d'avoir confiance. C'est impossible d'avoir confiance, je ne veux pas mettre en doute le CA provisoire mais je ne sais pas en qui mettre ma confiance. J'ai l'impression qu'on me raconte des bobards. Combien d'associations sont dans la lutte contre le nucléaire ? 800 ? C'est vrai ? Des motions sont parties mais ont « disparu », qui a pris la décision de les faire « disparaître » ? Si vous voulez qu'on ait confiance, il faut commencer à mettre les choses sur la table, accepter de prendre des décisions.

Isabelle Taitt : L'ultimatum climatique c'est un feuilleton et des magouilles de certaines personnes, j'ai été la seule à demander que la base soit consultée et ça n'a jamais été fait, et c'est une honte.

Steven Mitchell : Sur l'ultimatum climatique, c'était écrit qu'on « ne signera pas » dans le futur. Pour ce qui est du licenciement, c'était : pas de licenciement mais "dans le respect du code du travail".

Rémi Verdet : Stéphane a demandé que le vote soit refait, il a dit que c'était une honte de le garder et a demandé à son association Tchernoblaye d'envoyer un texte de menace au Réseau. L'ultimatum climatique a été voté un paquet de fois par un certain nombre d'anciens administrateurs, qui étaient pour maintenir la signature.

Iseline Moret : Il va falloir trouver des solutions pour en sortir, de cette crise. Deux points primordiaux : il y a la question de la communication, il manque un système d'alerte, il va y avoir un gros boulot de la part du prochain CA ou de la commission de refondation pour voir comment on communique en interne, pour éviter qu'arrivent les drames ; et surtout quand on parle des rapports entre salariés et CA, la première chose à faire est de nous dire qui fait quoi etc., finalement on ne sait pas ce que les salariés font effectivement.

Alain Madrange : Je ne veux pas entrer dans les détails de personnalisation. Pour moi il y avait un problème qui a été mal géré, c'est de l'incompétence. Le CA provisoire a peut-être des excuses, mais ce n'est pas acceptable de licencier quelqu'un de chez nous. Il faut réintégrer Stéphane s'il le veut bien, mais aussi demander à Philippe Brousse de tirer sa révérence. Il a fait un gros travail mais il y en a assez, ça ne peut pas durer. *[brouhaha]* Non, non, pas licencier ! Mais quand tu es incompetent, tu le reconnais et tu t'en va, pour l'idéal. Ils ont fait passer leur ego avant l'idéal, ce n'est pas admissible.

Dominique Lalanne : On est tous d'accord pratiquement sur deux points : une délibération forte pour retirer notre signature de l'ultimatum climatique, et d'accord sur le fait que la plainte ait été retirée. Comment créer des forces communes ? Là je pense que c'est important, on nous attend au tournant demain. Par rapport à l'extérieur il faut que le Réseau sorte de cette AG avec un message fort sur une lutte antinucléaire unie, les antinucléaires unis. On peut s'empoigner en interne mais par rapport à l'extérieur il faut être unanimes. Sur l'ultimatum climatique, c'est important de remettre le sujet sur la table et de dire non, car on conteste le nucléaire. *[Applaudissements]*

Marie-Marguerite Chichereau : Je remercie le CA provisoire car il a pris des responsabilités dans une période difficile, moi je n'aurai pas voulu le faire. Au risque de passer pour une horrible libérale, si on avait pu régler ce problème de licenciement à l'amiable ç'aurait déjà été fait. Maintenant, on ne le réglera plus à l'amiable. Laissons la justice se prononcer. On a commencé l'AG depuis un moment sans avancer. Il faut faire confiance au CA et on avance car on ne va pas passer notre temps à ça alors qu'il y a d'autres problèmes importants à régler.

André Larivière : Pour répondre à la question de Hélène Doumens, il y a 880 groupes membres, dont 315 sont à jour de cotisation 2010, donc adhérents 2010.

Vote : Etes-vous pour le retrait immédiat de la signature de l'ultimatum climatique ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
2	127	5	2	136
1%	93%	4%	1%	

ADOPTE

Pause.

Communiqués de presse :

Etes-vous pour ou contre un communiqué de presse regroupant le retrait de la signature de l'ultimatum climatique et le retrait de la plainte contre Stéphane Lhomme ?

Raymond Avrillier : On vote pour des communiqués de presse mais qui soient séparés, un qui réaffirme ce qu'avait dit une AG sur l'ultimatum climatique mais sous une autre forme, et un autre communiqué porterait sur le retrait de la plainte. .

Vote : Etes-vous pour l'envoi d'un communiqué de presse sur le retrait immédiat de la signature de l'ultimatum climatique ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
12	115	7	7	141
9%	82%	5%	5%	

ADOPTE

Stephen Kerckove : J'ai voté contre le retrait à deux reprises, non pas que je considère que ce texte soit exceptionnel ou qu'il ne faille pas retirer la signature. Mais des associations membres du Réseau (Agir pour l'environnement, le Réseau Action Climat, les Amis de la Terre) ont signé cet appel, en sont encore signataires, et je considère qu'une position défendue en interne doit être défendue en externe aussi.

Etes-vous pour l'envoi d'un communiqué de presse actant le retrait de la plainte dans la semaine du 21 juin 2010 ?

Didier Gaillard : Je ne suis pas pour que ce soit le communiqué qui acte le retrait, mais plutôt pour que ce soit l'AG qui prenne une décision de demander le retrait. François Mativet : C'est déjà fait et acté.

Sébastien Boucher : Pour moi, ça ne sert à rien, on remuera simplement le couteau dans la plaie. Les journalistes demanderont pourquoi avoir déposé la plainte si c'est pour la retirer. Faisons simplement un courrier interne pour les adhérents.

André Larivière : Je voterai abstention, car selon le contenu de ce communiqué, je serai d'accord ou non et je ne sais pas avant ce qu'il y aura dedans. Si c'est pour considérer que le geste commis qui a suscité la plainte serait bénin, je ne suis pas du tout d'accord. Ca reste un geste grave et la plainte était justifiée, même si d'accord sur le retrait. Donc je ne donne pas de chèque en blanc.

Julien Lecaille : C'est hallucinant de prendre une décision de communication avant la fin de l'AG. On doit en parler avant en AG et décider à la fin, et après l'AG le CA décide comment communiquer. Pas au début !

Michel Boccara : Je pense qu'effectivement André a raison, il faudrait en dire un peu plus ! Pour moi, le message peut être que nous avons fait une erreur de porter cette plainte, indépendamment des raisons de la plainte elle-même.

Jean-Yvon Landrac : Je suis prêt à voter pour ou contre le retrait : je pense qu'il ne fallait pas retirer la plainte mais dans un souci d'apaisement je serais pour le retrait. Le contenu est important, mais y a-t-il eu un communiqué disant qu'on portait plainte ? Si non, pas besoin d'un communiqué pour annoncer le retrait.

Gildas Cherbonnier : Faire un communiqué à la presse serait un moyen de nous enfoncer encore. Mais il faut informer tous les militants de la décision de l'AG, oui, car c'est important côté communication et information.

Sylvie Freyrier : Je suis pour que le texte du communiqué soit voté en AG car ça ne va pas être simple. On a évoqué deux décisions du CA provisoire qui pour moi allaient à l'encontre de ce qui a été voté en février. Quand on nous dit qu'on va juste faire un communiqué aux adhérents je ne suis pas d'accord car la presse le sait déjà. La plainte est déjà engagée et il y aura forcément des conséquences au niveau de la presse. Retirer la plainte, il faut que ce soit clair au niveau extérieur.

Raymond Avrillier : Il faut qu'on vote une phrase d'ensemble : dans un souci d'apaisement, le Réseau Sortir du nucléaire réuni en AG a pris acte que des procédures judiciaires avaient été engagées et ont été retirées.

Dominique Lalanne : Je vais dans ce sens mais je suis plus pour l'affirmatif. On n'a pas besoin de faire un communiqué pour que la presse soit informée, *Libé* n'en a pas eu besoin pour savoir qu'il y a eu plainte. Ce n'est pas la peine d'en faire un. L'important c'est de dire que l'AG approuve le retrait de la plainte, c'est ça le message positif, le plus important c'est l'approbation par l'AG qui est l'organe supérieur de décision.

Stephen Kerckhove : Je pense qu'il faut envoyer à la presse directement, car 15 ou 20 personnes vont envoyer à la presse le communiqué envoyé aux adhérents. La nature a horreur du vide et il faut que le Réseau communique au lieu de laisser les autres communiquer pour lui.

Pierrick Duflos : Il faut faire comprendre pourquoi il y a eu une plainte contre Stéphane. Peut-être préciser : exporte parole, salarié du Réseau Sortir du nucléaire ?

Vincent Aubry : On va élire un CA à la fin du week-end, et ce sera à lui de faire les communiqués qu'il jugera bons !

Vote : Etes-vous pour l'envoi d'un communiqué de presse : « dans un souci d'apaisement, l'AG du RSN réunie le 19 juin 2010 approuve le retrait de la plainte déposée à l'encontre de Stéphane Lhomme » ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
14	85	17	23	139
10%	61%	12%	17%	

ADOPTE

Motion n°1, proposée par Raymond Avrillier :

Etes-vous pour : « L'AG du Réseau "Sortir du nucléaire" du 19 juin décide de mandater le CA pour négocier avec Stéphane Lhomme son départ à l'amiable et de mettre en place une commission de médiation en appui. » ?

Raymond Avrillier : Créer une commission de médiation pour négocier avec Stéphane Lhomme son départ à l'amiable, au lieu d'un licenciement. Chacun est invité à venir, si l'un refuse, on est fixé. Ce point est lié au rapport du CA qui concerne la gestion du conflit interne. Soit les parties veulent discuter, soit elles ne le veulent pas.

François Mativet : Je ne suis pas sûr que juridiquement on ait le droit de le faire. A partir du moment où on licencie, peut-on revenir dessus ?

Michel Boccara : Je propose la réintégration de Stéphane Lhomme afin de négocier son départ à l'amiable, parce qu'il ne me paraît pas souhaitable ni possible pour Stéphane Lhomme de discuter son départ dans les conditions actuelles. Il faut reconnaître que ce licenciement est une erreur.

Marie-Hélène Mancinho : C'est un problème d'ego, Stéphane Lhomme n'en est pas dépourvu, c'est sûrement pour ça qu'il a fait un très bon travail de communication que je voudrais saluer. Je pense qu'il n'est pas le seul pourvu en ego, on a affaire là à une bataille de vieux lions, je pense que Philippe Brousse n'en est pas dépourvu non plus. Que ces personnes fassent preuve d'humilité. Il faut une solution d'apaisement qui se veut la plus objective possible. Peut être une solution : je propose la réintégration de Stéphane dans les salariés en lui proposant de ne pas être en contact avec les salariés de Lyon, lui proposer peut-être la responsabilité de sa région. Deuxième proposition : on peut proposer à Philippe Brousse, avec tout le respect pour ton travail, d'accepter un poste qui

t'apparaîtra peut-être subalterne mais qui te valorisera aussi, un poste sur un dossier précis ou en charge d'une région par exemple. Tu pourrais accepter un changement après 12 ans.

Patrick Destruhaut : Par rapport aux communiqués, il faut revenir sur la problématique, c'est un problème de communication interne en transversal, tout vient de là donc il faut sortir de là en ayant réglé ce problème.

Didier Latorre : Moi je trouve qu'on est au cœur du problème. Je me demande du coup si on ne devrait pas, afin qu'on soit tous unis demain, envoyer un signe fort de notre unité en sortant demain, une phrase : « dans un souci d'apaisement etc. ». Sortir la tête haute. Remercier Stéphane du travail qu'il a fait, malgré les erreurs.

Steven Mitchell : Je suis très étonné qu'on dépense tant de temps à parler de Stéphane. Est-ce que ce n'est pas la lutte antinucléaire qui nous réunit ?

Noëlle Guilbon : Il peut y avoir une conciliation aux prud'hommes. Enfin ça existait en 1992 quand j'ai été licenciée. Il faut que le processus suive son cours. On a dit aussi que le Réseau ne pouvait pas licencier, que c'était une erreur, un réseau d'associations se doit de ne pas licencier, donc je suis pour la réintégration provisoire pour un départ à l'amiable et je pense que c'est ce qu'il veut.

Denise Poussel : J'ai envoyé des copies d'une lettre de Stéphane Lhomme sur ce qu'il attend de l'AG de juin, il dit : si le directeur Philippe Brousse a fait des choses graves et a ouvert la crise du Réseau, je ne demande pas son licenciement mais l'AG doit lui retirer sa confiance etc. Je ne pourrai pas travailler avec eux, il faudra trouver une solution à l'amiable mais alors je demande à être réintégré, réhabilité, ce n'est qu'alors qu'une négociation pourra être entamée et je pourrai partir à l'amiable.

André Larivière : Depuis deux heures on parle d'une même personne, il y a aussi ici 12 salariés, qui travaillent comme des fous et n'ont pas encore pris la parole. Si vous êtes d'accord je trouverais important que l'un d'entre eux s'exprime sur ce point.

Jean-Yves Rossignol : Tout le monde sait que la réintégration réelle de Stéphane dans l'équipe et l'organisation actuelle est inenvisageable, donc ça suffit, on vote et on continue ou je vais faire un tour et je reviens après.

Marie-Marguerite Chichereau : Je crois qu'on a fait trois heures de débat ce matin et tout le monde a pu s'exprimer. Comment faire traîner pour ne pas prendre de décision ? Je crois que le débat actuel est fait pour ça. On a à élire un CA demain, on lui fait confiance et il gèrera ce problème. Pensez aux chevilles de Stéphane, on ne parle que de lui depuis ce matin.

Jean-Pierre Minne : Je partage cette opinion. Les gens qui ont pris la décision du licenciement de Stéphane sont des gens qu'on a élus en février à la majorité, ils ont cru bien faire, je les remercie d'avoir géré une situation ingérable. Je crois que si on veut proposer quelque chose comme solution, il y a ou bien l'idée de Marie-Marguerite ou bien celle de Raymond Avrillier : il faut qu'apparaisse que la médiation ne se fasse pas avec le CA mais avec une structure extérieure, hors CA, pour négocier.

François Mativet : En tant qu'administrateur, je suis d'accord avec ce qui a été dit même si pas sûr que ce soit possible. A aucun moment un membre du CA n'a regretté la décision du licenciement, on l'a tous votée en conscience et la mort dans l'âme, mais c'était la seule solution pour avancer.

Michèle Lemaître : Il y a eu une proposition équilibrée de Marie-Hélène Mancihno. Il ne s'agit pas de licencier Philippe Brousse mais de lui proposer un autre poste.

Daniel Walter : Dans le temps on ne pouvait pas faire d'arrangement avec son patron en vue d'un licenciement. Aujourd'hui c'est possible. Toutes les possibilités nous sont offertes. Je n'aime pas tellement les lois et cette justice bourgeoise, ce n'est pas un parangon de vertu cette justice, je préférerais éviter d'y avoir recours et je préférerais la médiation. Si c'est dur pour les membres du CA qui ont pris cette décision, alors trouvons ceux qui sont capables de le faire mais il faut passer par la réintégration de Stéphane.

Rémi Verdet : Dans le passé, il y a eu le licenciement d'un ancien salarié du Réseau, Pascal Braud. Personne ne s'en est inquiété et il n'a piqué l'adresse Internet de personne pour envoyer un mail au monde entier. Et là ça fait combien de temps qu'on en parle, de Stéphane ?

Raymond Avrillier : J'interviens pour ne pas être dans une situation de blocage, pour permettre, en restant dans l'ordre du jour, d'essayer d'approuver le rapport moral du CA qui comprend trois parties : ré-insister pour approuver en AG le fait qu'on donne mandat au CA et à une commission de médiation, à mettre en place, de négocier avec Stéphane Lhomme son départ. Cette procédure peut s'intégrer à la procédure de licenciement mais avec un autre esprit. Trouver une solution à l'amiable pour éviter d'aller aux prud'hommes, c'est l'idée de laver le linge sale dans le couple infernal constitué. Si on peut le faire avant et en se mettant d'accord, c'est bien. Je souhaite entendre

toutes les propositions qui parlent de réintégration etc. car c'est compliqué comme phraséologie. Par exemple : l'AG décide de mandater le CA et de mettre en place une commission dans ce sens.

Steven Mitchell : On l'a déjà dit plusieurs fois, j'aimerais entendre la parole des salariés.

Michel Boccara : Avant moi, y a-t-il un salarié qui veut prendre la parole en son nom propre ?

Monique Guittenit : Nous, commission du bon déroulement, avons dit que pour le bon fonctionnement les salariés auraient un temps de parole, on avait dit oui.

Myriam Battarel (salariée) : Je me lance, mais ne suis pas du tout à l'aise pour parler en public. Depuis le début il y a une situation où on était 12 personnes à dire qu'on ne pouvait plus travailler avec un collègue. J'arrive pas à comprendre tout ce qui se passe ensuite autour, comment il se fait qu'on continue à parler de Stéphane 6 mois après. Le CA provisoire a fait tout ce qu'il pouvait, que faut-il ajouter à ça ? C'était impossible de travailler avec Stéphane. Que puis-je dire de plus que ça ? Pourquoi remue-t-il ciel et terre à continuer de tout ramener à lui ? Oui il est licencié mais on a tout essayé, il était impossible de communiquer avec lui, il refusait tout dialogue entre collègues, depuis des années. Je vous assure, moi j'ai déjà essayé plein de fois la communication non violente avec lui, on peut arriver vers lui et lui dire "voilà, Stéphane, j'ai ressenti cela", et lui arrive à retourner les choses et à vous dire "non, tu n'as pas pu ressentir cela". Il est incapable de se remettre en question, je ne sais pas ce qu'il y a à faire. Si le licenciement a été abusif, c'est aux prud'hommes de le dire. Il y a un droit du travail, et justement Stéphane s'asseyait dessus quand il s'agissait de respecter ses collègues. Je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire d'autre, et pourtant oui c'était horrible, on a tous une sensibilité, on est dans le milieu associatif. Ce n'était pas un problème d'ego de Philippe Brousse, on était vraiment majoritaires dans l'équipe à ressentir un problème avec Stéphane. Quand une majorité de personnes pointe un problème, comment ça se fait qu'on le retourne contre ces personnes et qu'on invente des problèmes d'ego ? Ça me dépasse. Il y a eu l'intervention de personnes extérieures, Stéphane a refusé tous les dialogues informels, toutes sortes de médiations. Si les groupes ont été prévenus tardivement, c'est qu'on pensait qu'il ne fallait pas étaler ça. On avait l'espoir que ça allait se résoudre à l'amiable, mais il y a eu un échec au principe même de médiation.

Jean-Yves Chetail : Je ne suis pas salarié du Réseau, mais je suis proche du Réseau car je suis dans la région lyonnaise, j'ai beaucoup travaillé bénévolement pour le Réseau. J'ai été le témoin involontaire de cette crise, mais je l'ai vécue. Je précise que j'ai une formation de psychologue clinicien. J'ai été témoin de la véritable détresse psychologique de la plupart des travailleurs du Réseau lors de cette crise. C'est la réalité. J'ai aussi été en relation avec Stéphane par le passé, je n'étais pas salarié du Réseau, mais il m'a envoyé chier un certain nombre de fois car j'ai osé critiquer certains de ses communiqués de presse, ou plutôt je lui suggérais seulement des façons de les perfectionner. Ensuite sur toutes les actions où on était ensemble, à partir du moment où il avait vu qu'on n'était pas tout à fait d'accord, il ne me disait même pas bonjour ! Alors que je ne lui avais rien fait. J'avais vu des tensions. Un jour au local du Réseau, j'ai vu une personne de l'ancien CA qui gueulait sur un salarié. Pour moi, ce n'est pas passé. Ce sont des gens qui travaillent, ne regardent pas leurs heures, on devrait les respecter, plutôt que de les emmerder ! Ils étaient à bout. J'aimerais que cette histoire se calme, qu'on passe à autre chose et qu'on arrête de déconner avec ce genre de choses. *[Applaudissements]*

Michel Boccara : Je crois que Stéphane Lhomme est un symptôme, on n'est pas en train de parler que de Stéphane Lhomme, il y a une crise de croissance du groupe, on parle de la personnalisation, de l'importance de plus en plus grande des salariés dans le Réseau et dans le budget. Lorsque les salariés prennent la position d'être des permanents, à la fois militants et salariés, c'est alors la mort d'une association transversale telle que nous essayons de la construire. Je crois que le symptôme Stéphane Lhomme, auquel j'associe Philippe Brousse, doit être réglé, il faut traiter et régler ce symptôme de la personnalisation, revenir à des formes plus transversales, à une remise du pouvoir aux groupes, à un CA consensuel (3 de l'ancien, 3 de l'actuel et 3 de groupes). On ne pourra pas travailler avec le CA tel qu'il est aujourd'hui. On ne pourra pas non plus tirer la page sur ce qui s'est passé si on ne règle pas à l'amiable. Discuter des choses autrement que devant la justice.

Sophie Morel : Effectivement c'est difficile pour le salarié licencié, évidemment ce n'est pas facile pour Stéphane, mais la détresse des 11 autres ne compte absolument pas, je suis scandalisée. Le CA élu en grande majorité en février a été contraint - je dis bien contraint - de faire ce licenciement, seule mesure pour ramener l'apaisement. Stéphane Lhomme s'est mis en rupture de communication totale, il a commis un acte irréparable en piratant la liste informatique. Vous êtes représentants d'associations, acceptez-vous qu'un de vos salariés pirate vos listes informatiques pour vous diffamer ? Non. Nous avons été contraints de procéder à un licenciement, la seule mesure qui pouvait ramener un apaisement et tenir compte de la souffrance des autres salariés. Ça a été un gros cas de conscience, je suis aussi syndicaliste, on a beaucoup réfléchi et il nous a été difficile d'être contraints de prendre cette décision mais on l'a prise en toute connaissance de cause.

Loëticia Carougeat : Je travaille dans une multinationale, je suis cadre supérieure. La pression on l'a ou on ne l'a pas. Ma boîte met la pression, et je la refuse. Donc la victimisation à outrance de 12 salariés qui se disent victime d'un seul salarié, je trouve ça incroyable. Soit on l'accepte, soit on se bat contre. C'est comme quand on est

militant, on se bat, quand on refuse quelque chose, on le refuse, on se soude contre quelque chose et on se bat. Après, aller pleurer contre une seule personne et dire que c'est de sa faute ! Les gens sont un peu responsables de leur destin, quand on ne veut pas quelque chose, on le refuse, quand on ne veut pas être agressé dans des mails on zappe les mails. Quand on ne veut pas être en conflit avec quelqu'un, on gère le conflit. On ne va pas pleurer qu'on subit ceci ou cela. Ce sont des choses que je ne veux pas entendre, que je ne comprend pas en tant que militante, et que je ne vis pas moi, parce que je ne l'accepte pas.

Xavier Rabilloud (salarié) : J'hallucine d'entendre ce que vient de dire Lœticia. Effectivement, nous n'avons pas accepté les comportements de Stéphane ; effectivement, nous nous sommes soudés, nous avons lutté, effectivement nous avons fait 4 semaines de grève. Ce n'était pas une "fausse grève", personnellement j'ai renoncé à 1 semaine de rémunération, alors que je travaille à fond comme tous mes collègues. Tu dis exactement ce que nous avons fait, et tu nous renvoies à l'inverse. Nous avons lutté pour nos droits. Il y a un droit du travail. Quand j'entends des militants, ici, qui présentent le droit seulement comme un outil d'oppression, mais enfin merde il y a bien des syndicats qui utilisent le droit ! Nous avons demandé à recourir au droit du travail pour notre défense. Nous nous défonçons contre le nucléaire. J'entends parler de Stéphane Lhomme. Nous sommes 12 salariés, on ne nous entend jamais, on nous accuse d'être des pro-nucléaires aujourd'hui, des traîtres, c'était Stéphane Lhomme lui-même qui le faisait. Je veux dire, on est là, on lutte au quotidien ! C'est pas parce qu'on est payés des salaires tout à fait modestes, et moi ça me convient très bien, qu'il faut nous vouer aux gémonies. On a lutté pour nos droits, et pour l'intérêt de la structure à laquelle on tient parce que nous avons la conviction antinucléaire chevillée à l'âme, merde ! *[Applaudissements]* Excusez-moi pour ma parole qui monte, mais il y a beaucoup d'émotion derrière.

Sébastien Boucher : Je suis cadre mais je travaille dans les énergies renouvelables, dans le développement durable, pas pour une multinationale parce que je ne pourrais pas aller y travailler. En tout cas, j'en ai rien à foutre que vous travailliez pour une multinationale. On a des salariés qui sont exemplaires, ils ont fait grève, puis ils ont bossé comme des fous, organisé une AG. En février, on a géré une crise, ça fait 2 mois, 6 mois que ça dure, 2 ans pour certains salariés. Je propose qu'on s'excuse, que le CA s'excuse, d'avoir laissé pourrir cette situation, c'est honteux. On parle même de ne pas leur payer leurs heures de grève, c'est affolant. Je propose qu'on leur donne une prime, et une lettre d'excuse en disant qu'on a pas su gérer cette crise.

Roland Mérieux : Le droit de grève est légitime dans ce pays, mais d'être payé en plus, c'est un autre débat... Six mois avant l'AG de février, il n'y avait pas de problème avec Stéphane Lhomme, il y avait peut-être des problèmes d'ego, par exemple avec le DRH. Je suis étonné qu'on mette un DRH comme dans une entreprise capitalistique, mais c'est un détail. Quelques mois après le Grenelle, la déclaration d'Anne Lauvergeon, il y a un Ultimatum climatique, on est dans une situation politique et il faut resituer le débat là-dedans y compris la question de Stéphane Lhomme. Je ne suis pas là pour plaider la cause de Stéphane, d'autres le feront mieux que moi. D'un point de vue extérieur, c'est cela qui déclenche les problèmes. Ce n'est pas les problèmes d'ego entre un tel et un tel, ou d'amour-propre, la question est d'un point de vue complètement politique vu de l'extérieur. Il faut sortir par le haut, une médiation, sinon, si on n'est pas capables de trouver des solutions, certains prennent la responsabilité grave de l'implosion du Réseau. Je suis pour la proposition initialement proposée par Raymond Avrillier. Il faut une commission de conciliation, cette AG doit voter les gens qui y participent, même si ça se fait avec le CA qui sortira de l'AG. Il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Raymond Avrillier : Il faut trouver une solution pour sortir par le haut avec des économies d'énergie. Négocier avec Stéphane Lhomme son départ à l'amiable, mettre en place une commission de médiation en appui, inclure une procédure de conciliation obligatoire dans la procédure actuelle. On m'indique qu'il n'y a pas de procédure lancée auprès des prud'hommes, donc en fait seul Stéphane peut décider de venir discuter, mais je maintiens ma proposition. Soit Stéphane vient discuter, soit il ne vient pas.

Pierre Rosenzweig : On a eu un moment de confiance quand on a repris, on a vu qu'on pouvait faire quelque chose ensemble, puis il y a eu un moment de défiance quand on a parlé du CA, des souffrances, avec des critiques et des accusations. Par rapport au temps, peut-on passer au vote ? Accepter de ne pas trop intervenir pour avancer.

Roland Mérieux : Il y a un problème de défiance. Il faut sortir par le haut. C'est la commission de médiation qui doit être votée en AG, elle travaille ensuite avec le CA, mais elle n'est pas sous la responsabilité du CA, donc il faut reformuler la motion.

Motion n°2, proposée par Marie-Hélène Mancinho :

Vote sur la motion n°2 : Etes-vous pour : « L'AG du Réseau "Sortir du nucléaire" réunie le 19 juin, dans un souci de proposer une solution non violente et équilibrée, décide de réintégrer Stéphane Lhomme dans un poste de salarié lui permettant de travailler dans sa région. Dans un même temps, l'AG demande à Philippe Brousse de faire preuve d'humilité en acceptant un poste de salarié chargé d'un dossier précis ou d'une région particulière, dans le respect du droit du travail. » ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
30	27	61	22	140
%	%	%	%	

REJETE

Philippe Brousse : Je veux placer mon intervention par rapport à l'ensemble de l'équipe salariée. Je suis très ému. J'apprends maintenant que plusieurs salariés sont sortis de la salle, et sont dans un état de délabrement assez avancé. On est des antinucléaires, on est là ensemble, on se bat. Toute l'équipe est aujourd'hui en chômage partiel depuis début avril jusqu'à fin juillet pour contribuer à redresser les finances du Réseau. Aujourd'hui l'équipe salariée est extrêmement affectée. Je me suis toujours placé en tant que coordinateur, et garant de la pluralité et de l'ouverture du Réseau. Je pense que l'AG va être lucide et correcte dans les orientations, continuer la dynamique qui ne s'est jamais arrêtée. Pendant ces 4 mois, j'ai vu un CA qui a travaillé d'arrache-pied, ce qui n'était pas forcément le cas de l'ancien CA qui était extrêmement divisé, ce qui a posé d'énormes problèmes politiques. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de licencier Stéphane Lhomme, c'est le CA à l'unanimité, sur la base d'un dossier épais. Il n'est pas possible de vous communiquer les raisons qui ont amené le CA à cette décision, il faut faire confiance au CA là-dessus. Je salue l'action des administrateurs bénévoles qui se sont démenés jour et nuit pendant 4 mois, pour la lutte antinucléaire, pas en pilonnant inlassablement les autres antinucléaires. Nous avons eu une attitude de dignité pendant 4 mois et demi, j'essaierai de garder cette attitude-là, c'est ma ligne de conduite, en cohérence avec mon parcours personnel, et je suis effaré de ce qui se passe ce week-end. On est là pour lutter ensemble contre le nucléaire. Dehors on nous attend. Il faut savoir que mercredi 3 salariés du Réseau ont été convoqués par la DST, on s'est planqués depuis 3 jours. Je ne dis pas ça pour me victimiser, je m'en fous, s'ils me placent en garde à vue, je n'aurai rien de plus à leur dire que ce que leur a dit Stéphane lui-même lorsqu'il a été placé en garde à vue. Aujourd'hui, soit on sauve la lutte antinucléaire, soit on est trop nuls pour le faire. Notre responsabilité est énorme. *[Applaudissements]*

Raymond Avrillier : On est bien d'accord qu'il s'agit de donner une orientation, un état d'esprit de conciliation, on n'est pas dans une démarche où on va donner tous les points de droit qui vont avec. La seule instance que l'AG pourra mandater c'est le CA. Donc la commission de médiation ne peut venir qu'en appui du CA. L'AG ne va pas faire la médiation elle-même. Il faut bien donner un mandat à quelqu'un. C'est contraire à la procédure en cours disent certains. Il y aura des questions qui viendront à l'ordre du jour notamment concernant les négociations sur les indemnités, etc. On est en contentieux, on donne une orientation pour négocier son départ à l'amiable. La commission de médiation est à élire demain.

Benoist Busson approuve les propos de Raymond Avrillier.

Vote sur la motion n°1 : Etes-vous pour : « L'AG du Réseau "Sortir du nucléaire" du 19 juin décide de mandater le CA pour négocier avec Stéphane Lhomme son départ à l'amiable et de mettre en place une commission de médiation en appui. » ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
27	67	21	23	140
20%	49%	15%	17%	

REJETE

Pierrick Rigal (Chiche Toulouse) : J'ai voté contre cette proposition parce que la formulation ne me convient pas, je ne trouve pas cohérent de négocier un départ avec quelqu'un qui est déjà licencié, et je ne suis pas d'accord pour faire une commission spécifique pour Stéphane Lhomme. Je propose une commission de conciliation qui organise le dialogue avec les salariés, par exemple pour définir les fiches de postes, pourra être saisie par les salariés et le CA, servira de système d'alerte. Renouer le dialogue avec Stéphane mais pour quoi faire ? Il est déjà licencié, et n'a pas lancé de recours aux prud'hommes pour l'instant : qu'est-ce qu'on va faire, on va lui faire un chèque ?

Michel Guéritte : Le tour de parole ne permet pas le dialogue et le débat, c'est complètement nul. Il est vrai qu'il y a un problème, c'est que pour la motion précédente, avant, il faut d'abord casser le licenciement. Dire à Stéphane qu'on

s'excuse, on te réintègre, je ne connais par les termes, Maître Busson pourra compléter. On le réhabilite parce qu'aux yeux du monde entier y compris dans la presse ce matin il a été licencié pour faute grave. On explique que ce n'est pas grave et qu'on le réintègre et après on négocie avec lui.

Iseline Moret : Sur la proposition qu'a faite Pierrick Rigal d'une commission de médiation ou conciliation tout simplement qui fonctionne en permanence pour l'ensemble des salariés, l'idée c'est de dire qu'on ne revient pas sur ce qui est, notamment le licenciement de Stéphane Lhomme, mais qu'à l'avenir il faut essayer d'éviter la découverte par certains adhérents de la situation comme ça. Pour éviter que pareille situation se reproduise, il est important d'instaurer un dialogue entre CA et salariés, communiquer, la commission aura pour but d'aider au dialogue, de dire ce qui se passe avec les salariés, le CA, et de faire un rapport. Hors cas de Stéphane Lhomme à régler, il est important de créer cette commission pour le dialogue.

Daniel Roussée : Il y a déjà dans les documents préparatoires à l'AG la proposition d'un comité de médiation chargé de régler les différents entre salariés, et avec son élection demain. Si vous l'acceptez il sera opérationnel.

Michel Boccara : Il y a déjà de bonnes propositions de l'actuel CA mais il y a un problème de manque de confiance. L'important c'est cette commission de conciliation. Stéphane Lhomme n'acceptera jamais cette motion. Il faut trouver une solution réaliste, je pense qu'il y a des personnes qui ont refusé de voter, cette solution n'est pas acceptable. Je répète ma position mais je la modifie un peu : prenons acte du fait qu'il n'y a pas eu de commission de conciliation jusqu'ici, sans prendre position sur la nature des fautes commises, nous proposons de réintégrer Stéphane et de discuter ensuite avec lui de son départ à l'amiable, ce qui correspond à ce qu'il a demandé, en partie, on prend donc en compte l'avis de tout le monde. Si on veut être réaliste, il faut introduire la réintégration, et prendre acte qu'il n'y a pas eu de commission de conciliation.

Eldrich Martins : Je voulais avancer avec vous, c'est la première fois que je viens vous voir en AG. Deux votes ont déjà refusé deux propositions. Personnellement je demanderai qu'on clarifie le débat : a-t-on confiance en ce CA et on passe à la suite maintenant ? Votons sur la confiance au CA, je pense qu'on a bien avancé, on a les éléments suffisants pour terminer ce débat, on a fait le tour de la situation.

Didier Gaillard : Le 8 avril, la Fédération anarchiste a publié un communiqué demandant la réintégration inconditionnelle de Stéphane Lhomme. Je vous demande si nous allons devoir attendre aussi longtemps que pour les fusillés pour l'exemple de 1917 ? Nous serions bien avisés de le réintégrer rapidement. J'ai entendu Philippe Brousse tout à l'heure et je partage ce qu'il disait, je vais dans son sens de resserrer les rangs des antinucléaires. Daniel Roussée a pris la parole, je veux lui faire remarquer que quand il a présenté sa candidature en février, il s'est présenté comme un candidat qui avait pour but d'obtenir le licenciement de Stéphane Lhomme.

Roland Mérieux : La difficulté qu'on a, c'est que la commission de conciliation est encore à discuter en AG. La crainte est que cette commission, si c'est le CA qui la détermine, ça va aller dans un seul sens. Il faut donc que cette commission soit pluraliste, que ce soit l'AG qui la détermine, il faut qu'elle représente les différentes sensibilités. Si elle n'est pas pluraliste, il n'y aura pas d'accord. Le rôle de cette commission est particulier, ne pas mélanger avec le comité de médiation à vocation permanente, créons les conditions pour qu'elle soit la plus large et pluraliste possible. Sortons par le haut de cette situation.

Dominique Bohn : Dans la résolution de conflits de manière non violente, il ne faut pas qu'il y ait de gagnants ni de vaincus, et pas d'humiliation, ni de rancœur et de rancune. Donc j'ai voté contre la motion qui humiliait Philippe Brousse. Si on veut apaiser, il faut réintégrer Stéphane Lhomme. La commission n'est pas une commission généraliste. Après la crise qu'on a vécue en février, vous allez mettre les salariés avec Stéphane ? On ne peut pas mettre en face des gens qui ne peuvent pas se parler. Stéphane était incapable de venir, humainement, c'est un être humain normal. Il faut donc des gens extérieurs dans la commission (Hervé Ott ?), mais surtout pas des gens de Tchernobyl, ni des salariés, etc. Je propose la réintégration de Stéphane et c'est la commission qui négociera proprement le départ de Stéphane, en le remerciant pour l'excellent travail qu'il a fait.

Steven Mitchell : Est-ce que la réintégration est possible dans le droit du travail ?

Michel Guéritte : Si Stéphane passe aux prud'hommes, imaginez qu'il gagne, vous imaginez le merdier, dans un an ou plus, en terme de communication ?

Dominique Lalanne : Un départ à l'amiable, on ne peut le faire avec un licencié donc cela implique qu'il soit d'abord réintégré, pour des raisons de logique, de français, c'est sous-entendu et j'ai voté pour. C'est intéressant car on ne remet pas en cause la décision du CA mais on négocie, on insiste sur le fait que ce doit être discuté pour ne pas tuer sa carrière future. D'où peut-être toutes ces abstentions et ces refus car le texte n'est pas clair, je pensais que dans le texte il y avait le sous-entendu qu'il était réintégré. Je ne sais pas comment on peut le formuler pour faire court et clair. Il y a un stress des salariés, de la fatigue, je ne veux pas que ce soit perçu comme quelque chose contre les salariés. Demain on élit un nouveau CA, ce sera de sa responsabilité de régler ça à l'amiable avec Stéphane Lhomme. Si on vote pour quelqu'un en qui on n'a pas confiance, c'est quand même grave pour une AG.

Jocelyn Peyret (salarié) : Personnellement, je trouve que la réintégration de Stéphane Lhomme au sein de l'équipe du Réseau, c'est irresponsable. On a passé une après-midi à discuter du cas d'une personne qui pour vous souffre, alors qu'il y a 12 personnes qui vous disent qu'elles ont des problèmes. Si vous réintégrez Stéphane, je vous promets l'AG va durer une semaine, car je vais vous mettre des bâtons dans les roues. Je trouve ça irresponsable, vous ne voulez pas prendre vos responsabilités [*Applaudissements ; protestations "prise de pouvoir"*] Non, ce n'est pas une prise de pouvoir. La prise de pouvoir, elle est faite par une personne qui ne veut pas se remettre en question et qui est prête à couler le Réseau. Réintégrez Stéphane, et le Réseau coule. Je n'ai rien à tirer de tout cela, j'ai déjà annoncé et demandé à partir du Réseau d'ici 6 mois. Mais pour moi, le Réseau est important, j'y ai fait mon temps, je veux partir. Très bien, faites cette connerie, personnellement j'en ai plus rien à battre. Qqun : Mais il partira ! J Peyret : Non, il partira pas.

Pause repas. Il est décidé d'annuler les ateliers prévus, car les points à l'ordre du jour n'ont pas finis d'être abordés.

Rémi Verdet : Le CA s'est réuni et a constaté que si l'AG ne peut pas travailler, c'est qu'on a parlé tout l'après-midi sur le cas de Stéphane Lhomme donc on vous propose de voter pour ou contre la réintégration de Stéphane Lhomme au sein de l'équipe des salariés. Sans prise de parole, car on a déjà passé l'après-midi là-dessus.

*Contestations dans la salle. Une autre motion signée par 15 personnes vient d'être écrite.
Proposition sur la recevabilité de cette motion. L'examen de cette seconde motion est accepté.*

Motion n°3, proposée par 15 personnes :

L'AG de Réseau Sortir du Nucléaire réunie le 19 juin, dans un souci de conciliation, de non-violence et du respect du droit, décide la réintégration et la réhabilitation de Stéphane Lhomme à dater du 8 avril 2010, sous condition qu'il s'engage à se rendre à toutes les invitations de la commission de conciliation adéquate, en vue de négocier son départ.

André Larivière : Vu la gravité de ce qu'on va voter maintenant, je demande un tour de table. C'est la vie du Réseau qui est en question.

Contestations : tout a déjà été entendu.

Vote : Etes-vous pour la réintégration de Stéphane Lhomme ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
27	30	58	15	130
21%	23%	46%	12%	

REJETE

Vote sur la motion n°3 : Etes-vous pour : « L'AG de RSN réunie le 19 juin, dans un souci de conciliation, de non-violence et du respect du droit, décide la réintégration et la réhabilitation de Stéphane Lhomme à dater du 8 avril 2010, sous condition qu'il s'engage à se rendre à toutes les invitations de la commission de conciliation adéquate, en vue de négocier son départ. »

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
9	61	49	12	131
7%	47%	37%	9%	

REJETE

Reprise de l'ordre du jour interrompu à 14h30.

RAPPORT MORAL DU CA DEPUIS SON ÉLECTION EN FÉVRIER (SUITE)

Samedi 19 juin

Activités antinucléaires :

Présentation par Cédric Lucas et Rémi Verdet, cf document préparatoire "Rapport moral et situation financière" :

Le Réseau a quand même continué à se consacrer à son objet fondamental, la lutte antinucléaire, que ce soit les administrateurs ou les salariés. Contestation contre la relance du nucléaire - Protestation contre la rencontre des politiques autour du nucléaire organisée par Sarkozy – EPR : nombreux retours dans la presse nationale - Démantèlement de Brennilis - FFA (fédération française d'athlétisme) sponsorisée par Areva : cyberaction, toujours pas de réponse de la FFA dont la boîte mail a explosé suite aux nombreux mails - Accident à Capdonne - 26 avril, anniversaire de l'accident de Tchernobyl : comme voté à l'AG de février le Réseau collecte des fonds pour Belrad pour les enfants contaminés, 237 actions dans 39 pays - Participer davantage à la lutte contre le nucléaire militaire - Grenelles I et II - Rapport Roussely - Soutien aux militants - Développement des relations internationales - CNN a diffusé une émission sur le nucléaire français donnant la parole à une représentante du Réseau. Communication : des changements suite au congé pris par Stéphane Lhomme puis sa mise à pied ; remplacement non par une personne mais par plusieurs personnes, merci à Marc Saint-Aroman pour son travail (4 ou 5 heures par jour devant son ordinateur) et merci aux bénévoles ; le porte-parolat a évolué pour porter plus sur les bénévoles et moins sur les salariés - Différents communiqués en réaction à des événements - Et aussi, pour essayer de toucher d'autres personnes, réflexion entamée sur la communication avec notamment Antoine Limouzin - Nouvelle forme de communication web avec création de blogs thématiques, page Facebook – Le Réseau a publié sa revue trimestrielle - Un stagiaire sur une brochure thématique sur la santé. Malgré tous ces changements importants, il y a eu un nombre important d'actions.

Prises de parole :

Benoist Busson : Le procès contre la Socatri et son rejet de 75 kg d'uranium est une première : c'est le premier procès de pollution contre une personne morale c'est-à-dire Areva au tribunal correctionnel. Areva est poursuivie pour rejet d'uranium et omission de signaler l'incident à l'ASN l'incident dans les temps. Le délibéré a été mis au 14 octobre 2010, le procureur de la République a pris des réquisitions remarquables : une amende de 100.000 € et la fermeture de cette partie du site.

Patrick Destruhaut : Quelle est l'implication du Réseau dans l'action contre le M51 ?

Rémi Filliau : En tant qu'administrateur, je représentais le Réseau à cette action.

Loëticia Carougeat : Le soutien à Michel Guéritte apparaissait comme évident mais ça n'a pas été le cas, j'ai dû me battre pour qu'il soit soutenu et que vous le défendiez. J'ai été invitée à une réunion téléphonique avec le CA où on m'a à peine laissé parler. Je n'ai pas eu de réponse. Ce n'est pas une question d'argent mais une question idéologique. Il y a des gens qui se battent aujourd'hui. Quelle que soit l'action que j'aurai en Champagne, je n'aurai pas de soutien parce que je suis proche de Michel Guéritte et que Michel est considéré comme un vilain.

André Larivière : En tant qu'administrateur, je dois reconnaître qu'on s'est questionné sur un soutien au vu des offenses en jeu auprès de la justice, et au vu des comportements de monsieur Guéritte à l'égard du Réseau. On a décidé de soutenir, malgré tout. Mais deux semaines après son audience, monsieur Guéritte s'est remis à militer contre le Réseau, il participait à une campagne demandant aux gens de ne pas envoyer de sous au Réseau, alors que le Réseau venait de lui accorder une aide de 1500 euros.

Emelyne Faure : Où en est la fermeture de Fessenheim ? Pourquoi n'en entend-on plus parler plus parler depuis le début de l'année ?

Rémi Verdet : La situation est que la centrale n'est pas arrêtée, la révision est en cours. Entre-temps il s'est avéré qu'il y a des pannes dans les générateurs de vapeur. Pour le deuxième réacteur il devait y avoir une deuxième visite décennale, EDF l'a repoussée pour faire des travaux avant, pour une somme pharaonique, de gros investissements ont été faits.

Gilles Barthe : Précisions : La visite du réacteur n°1 est terminée, les rapports de visite sortiront début 2011 et on saura s'il y a validation ou non de la visite. On devait enchaîner avec la visite du réacteur n°2, EDF a demandé à l'ASN d'inverser la visite. Il y aura encore beaucoup de frais autour : un minimum de 150.000.000 € pièce pour chaque réacteur. La visite décennale du réacteur n°2 se fera a priori en 2012.

Cédric Lucas : Pourquoi le Réseau n'a pas continué à communiquer sur Fessenheim: on a essayé de suivre au maximum l'actualité mais avec les problèmes internes, la restructuration, ce n'était pas possible. Je rappelle qu'il y a toujours la possibilité pour les membres du Réseau de faire remonter aux administrateurs les sujets qui vous paraissent importants. Mais il faut être clair : il n'est pas possible de tout faire.

Jean-Pierre Minne : Mines d'uranium. On a appris que l'IRSN a entamé une campagne sur les effets de la faible radioactivité sur la santé, il serait intéressant que le Réseau s'y intéresse (notamment, le stagiaire Aurélien pour le dossier Nucléaire et santé).

Gestion de la situation financière :

Présentation par Daniel Roussée (trésorier) et Jacques Caclin (directeur financier), cf document préparatoire "Rapport moral et situation financière" :

Coût global de Colmar : 110 000 euros, et les recettes ont permis de couvrir à 5000 euros près. Campagne Copenhague, qui a malheureusement suivi immédiatement, coût de 145 000 euros à peu près, mais recettes seulement de 120 000 euros. Mais on aurait pu récupérer plus je pense, si la crise et la grève ne nous avaient pas empêché de faire certaines relances habituelles. La fondation "Un monde par tous" nous a versé une subvention de 30 000 €, merci à eux. Nous avons lancé l'opération 5000 mercis : 3000 donateurs ont répondu, la confiance est toujours là. Merci aux salariés qui ont accepté une mesure de chômage partiel, qui implique une baisse de leur rémunération d'environ 20%. Grâce à toutes ces opérations et aides, notre résultat est positif pour les 9 mois écoulés, on a recomposé nos réserves financières épuisées par les deux campagnes. Nous sommes en capacité d'assumer notre action jusqu'à la fin de l'année si les dons ne s'épuisent pas. Ce sont les prélèvements automatiques qui couvrent une majeure partie des salaires et sont des recettes constantes. Les campagnes sont ponctuelles et doivent rapporter au moins ce qu'elles ont coûté. Aujourd'hui nous sommes en capacité d'assumer notre action jusqu'à la fin de l'année.

Prises de parole :

Dominique Bohn : Le commissaire aux comptes avait lancé en février une alerte à cause non pas de Stéphane Lhomme, mais de la grève car il avait des inquiétudes à cause des enveloppes qui n'étaient pas ouvertes, et des chèques qui n'étaient donc pas remis en banque. Il n'a pas lancé une alerte parce que les caisses étaient vides. Alors je m'inquiète sur deux choses. J'avais demandé le coût des campagnes, on m'avait dit que ce n'était pas possible de dire pour Copenhague. On sort sur un résultat positif de 5000 € grâce à une opération 5000 mercis qui a rapporté 100 000 €, et un don exceptionnel de 30 000 €. Donc on a lancé une campagne Copenhague sans avoir fait un budget prévisionnel. Là on a des résultats analytiques par compte, vous avez fait un sacré boulot, mais je ne sais pas exactement ce qu'il y a dans les comptes, qui n'ont pas été vérifiés par le commissaire aux comptes. Donc pour la campagne de Copenhague, je ne sais pas qui décide et comment sont organisés les budgets. Qui a décidé les frais d'impression et routage ? Qui a décidé les déplacements en mission des salariés ou des bénévoles, les billets d'avion ? Qui a décidé les 145 000 € de la campagne Copenhague ? On a des militants qu'on rencontre tous les jours, qui font des prélèvements de 5 € alors qu'ils n'ont pas un rond. Qui décide des embauches ? Aujourd'hui la confiance est limitée. J'aimerais avoir un audit financier. Oui, ça coûte 15 000 €, mais c'est peut-être le coût de la confiance. Qui décide les dépenses dans le Réseau ? Quel contre-pouvoir par rapport à la gestion ? J'aimerais que soit obligatoire une formation de tous les membres du CA aux outils de gestion.

Daniel Roussée : C'est évidemment le CA qui fait les choix, qui décide si on paye ceci ou cela, d'après les orientations données ; le CA fait au moins un vote par jour, aujourd'hui. Peut-être qu'on n'avait pas anticipé une telle somme. Pour décider une campagne, tout le monde la vote à l'AG mais après on est pris dans l'engrenage et c'est difficile, surtout à l'international. On a refusé de payer à Alain Rivat le billet d'avion avec sa femme, là aussi on a fait un choix, le CA a dit « c'est inacceptable ». Au niveau des embauches, c'est bien le CA qui embauche, avec au moins 3 ou 4 administrateurs qui participent à la sélection des candidats, ensuite on les reçoit en entretien dans les bureaux de Lyon. Ça n'a jamais été Philippe Brousse ou les salariés qui ont fait le choix du personnel qu'on a embauché. Ça a été constamment le CA.

Dominique Bohn : Comment, en sachant qu'on était en déficit avec cette campagne, peut-on transformer un CDD en CDI alors que des salariés sont en chômage partiel ?

François Mativet : Il n'y a pas de simultanéité entre ces deux événements.

Qqun : Ça coûte moins de cher de licencier quelqu'un en CDI qu'en CDD.

Daniel Roussée : L'embauche de Charlotte Mijeon était prévue depuis des mois, et déjà financée. Nous avons été en déficit léger en février-mars, les banques ont accepté de nous faire un découvert, on a payé quelques agios. Si en février les 12 salariés n'avaient pas été pris dans une situation insurmontable avec Stéphane Lhomme, la

machine aurait continué de fonctionner, on aurait pu faire un certain nombre de relances qui génèrent du financement. Le déficit léger a été compensé par la campagne 5000 mercis qui a aidé à remonter la situation. Mais ce déficit aurait été récupéré si on avait eu plus de temps : les donateurs fonctionnent en continu et nos dépenses fonctionnent en discontinu.

Jacques Caclin : La procédure d'alerte a été déclenchée à ce moment-là car la machine était bloquée et le travail n'était pas fait (encaissement des chèques) et si cette situation devait perdurer, le risque était qu'on allait être en cessation de paiement, j'avais alerté le CA qu'on déposerait le bilan le 15 mars si on ne remettait pas la machine en route.

Dominique Bohn : Mais pourquoi on ne nous a pas dit la vérité ? Vous en avez l'obligation.

Jacques Caclin : Le commissaire aux comptes a déclenché une 2^{ème} procédure d'alerte fin mars car ça ne redémarrait pas. C'est à la suite de cette 2^{ème} procédure qu'on a démarré la campagne 5000 mercis. On est allé avec le commissaire aux comptes et Philippe Brousse rencontrer le président de la chambre des procédures collectives du tribunal de grande instance de Lyon qui est chargé des liquidations d'associations. Si on ne l'avait pas fait, le commissaire aux comptes l'aurait fait. C'est réglé maintenant, on est dans une situation financière positive, on a une trésorerie d'avance. Notre situation financière reste fragile, si de nouveau les recettes devaient s'arrêter de rentrer on en aurait pour 2 mois de fonctionnement (env. 90 000 euros). On peut aujourd'hui lancer une campagne. Et je rappelle que le tableau de résultat analytique est dans tous les rapports financiers depuis 7 ans, ce n'est pas une nouveauté.

Pierrick Duflos : Je suis étonné qu'on demande une formation comptable pour les administrateurs et en même temps leur faire reproche qu'ils ne sont pas les plus à même de nous donner l'info. Certes il y a certains points sur lesquels le CA pourrait nous informer mieux. Il faut remettre les choses dans leur contexte : le CA a fait ce qu'il pouvait pour gérer la crise, même s'il n'a pas pris que des bonnes décisions. Je ne pense pas que le CA reparte en faisant cocorico. Des problèmes de structure sont apparus avec cette crise et il va falloir trouver des solutions concrètes pour assurer l'avenir financier du Réseau et faire peut-être un reporting mieux affiché auprès des groupes. Effectivement si on regarde le passé on peut accabler. Mais il faut aussi proposer et non pas être que dans la critique.

Philippe Lambersens : Cette discussion sur les problèmes financiers pose les problèmes structurels du Réseau. J'ai découvert qu'il y a 80% de nos ressources qui proviennent des dons. Ça pose problème car le salaire des salariés est suspendu aux dons. Et on est avec des groupes militants qui n'ont pas forcément beaucoup de moyens financiers mais qui ont une force de parole. Quels moyens pour avoir plus de ressources, que trouvons-nous comme moyens pour que les donateurs soient des adhérents ? Peut-être faire un collège des donateurs ou des adhérents ? Peut-être que parce qu'on est une association qui est un réseau de groupes mais qui fonctionne comme une ONG type Greenpeace, cela donne du pouvoir aux salariés. Il faut qu'on résolve ça.

Michel Guéritte : J'ai essayé de poser une question par mail, sans réponse car mes mails sont considérés comme des spams. Question à M. Caclin : en regardant dans la liste des groupes on a découvert une entité, LGDB, dont vous êtes le responsable, domiciliée rue Dumenge et dont le but est de financer l'association. Quelle est l'utilité de cette entité ?

Jacques Caclin : Le cabinet LGDB est tout simplement mon entreprise, qui adhère au Réseau comme c'est le cas d'autres entreprises qui adhèrent au Réseau, ce qui est possible depuis pas mal d'années. J'intervenais en libéral auprès du Réseau, maintenant je suis salarié du Réseau, mais mon entreprise existe toujours, j'ai des clients et un salarié. C'est une entreprise domiciliée dans les mêmes locaux que le Réseau comme 11 autres associations et 1 société commerciale. Mon cabinet est un cabinet de conseil en gestion, mon activité n'est pas de financer la lutte antinucléaire, mais d'aider les structures, principalement écologistes, auprès desquelles mes compétences en gestion sont utiles. Mon entreprise est tout ce qu'il y a de plus ordinaire et si je devais en vivre grassement je serais ailleurs.

Michel Guéritte : Est-ce que LGDB collecte des fonds pour Sortir du nucléaire ?

Jacques Caclin : Non, pas du tout. Le Réseau s'en charge très bien lui-même !

Vincent Aubry : Peut-on avoir une idée grosso modo du temps de travail des salariés pour la campagne Copenhague, pour le valoriser ?

Philippe Brousse : La campagne Copenhague a été une campagne internationale avec une centaine de partenaires, avec un impact très important, 700 000 documents distribués pour marquer le coup sur ces questions de réchauffement climatique et que le message antinucléaire passe au plus haut niveau, avec des médias comme *Le monde diplomatique* qui a diffusé notre document "Don't nuke the climate". L'ensemble de l'équipe des salariés a été mobilisée pendant 4 mois sur cette campagne, de septembre à décembre. La difficulté financière s'est fait

sentir fin 2009 - début 2010, c'est l'ancien CA qui gérait le Réseau à ce moment là. La trésorerie du Réseau était quasiment à 0 lors de l'AG de février 2010, il a fallu faire repartir la machine, on est repassé en ce mois de juin à + 100 000 €. C'est un succès d'avoir pu relancer le Réseau, malgré toutes les attaques qu'on a dû subir.

Jacques Caclin : Le principe du chômage technique, c'est qu'en cas de baisse d'activité, il permet de conserver les salariés dans la structure en vue pour qu'ils soient disponibles en cas de reprise d'activité économique. En février, il n'y avait plus d'activité économique dans le Réseau. Il a fallu relancer la machine, préparer les courriers, etc, pour relancer la machine. Le dossier de chômage technique a été déposé fin avril, j'ai expliqué à la Direction du travail qu'au mois de mai on s'est donné les moyens de faire rentrer 100 000 €, la Direction du travail nous a donc accordé le bénéfice du chômage partiel car on n'avait pas baissé les bras.

Philippe Brousse : Le chômage partiel a été décidé en concertation avec les salariés. Les salariés ont accepté le chômage partiel et la perte de revenu associée, pour permettre au Réseau de continuer et de relancer son activité.

Michèle Lemaître : J'ai entendu dire que c'est l'ensemble du staff qui s'est déplacé à Copenhague ?

Jacques Caclin : Non. Le Réseau a réservé 20 places dans un train affrété pour l'occasion par les Amis de la Terre, il y avait 4 ou 5 salariés du Réseau sur 20 personnes pendant un week-end. Le coût a été de 180 € par personne, voyage A-R, repas et hébergement compris.

Jocelyn Peyret : L'équipe "permanente" sur Copenhague était composée de 6 personnes (3 salariés et 3 bénévoles) à vivre dans une même pièce. A Copenhague, on n'était pas en villégiature.

Jean-Louis Gaby : Il y a 210 000 € de recettes en moins, or il y a eu l'embauche de Charlotte Mijeon. J'étais chef d'entreprise, quand il y a une baisse de rentrées, on vire du personnel même si ce n'est pas de gaieté de coeur. Là ça me paraît étonnant qu'on sache qu'il y a une baisse de recettes et qu'on embauche quand même. Idem pour Copenhague, idem pour Colmar. Il devait y avoir des prévisions de dépenses ? Quelles étaient les prévisions de départ pour avoir 250 000 € de dépenses au total ? Ce n'est pas un fonctionnement sain pour une association, on dépense de l'argent qu'on n'a pas.

Jacques Caclin : Où vois-tu 210 000 € en moins ? Là on est à 9 mois d'exercice seulement, l'an passé il y a 12 mois, un exercice complet. A partir du moment où on fait une situation intermédiaire, c'est difficile de comparer. Si effectivement on termine l'année sur le même rythme qu'on a jusqu'à présent, on terminera avec des recettes un peu supérieures à l'exercice précédent. L'embauche de Charlotte n'est pas une embauche nouvelle, c'est la pérennisation d'un poste déjà financé. On a 80% des salaires et cotisations sociales qui sont couverts par 2000 prélèvements automatiques, qui ont l'avantage d'être des rentrées régulières et permanentes. Même s'il y a eu 100-150 arrêts de prélèvements liés à la crise, il y a eu un peu plus de nouveaux prélèvements, donc je ne pense pas qu'il y ait de risque à ce niveau. Mais ce qui reste aléatoire c'est la partie dons pour les campagnes. En bon gestionnaire on essaie de les anticiper. Mais c'est vrai que l'enchaînement de Copenhague et de Colmar c'est deux gros morceaux, qui ont été décidés par l'ancien CA. A partir de ces décisions, j'ai fait au mieux pour les financer. J'ai tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises quand j'ai vu qu'on avait des soucis. Mais s'il n'y avait pas eu cette situation de blocage à la fin 2009, on aurait trouvé facilement les 25 000 € qui manquaient pour boucler Copenhague.

Jean-Louis Gaby : Mais il y a eu des dépassements de budgets prévisionnels, qui les a présentés au CA, qui les a décidés ?

Jocelyn Peyret : Pour Colmar par exemple, on avait fait un budget prévisionnel, et on a été en-dessous au final. Le souci de Colmar, c'est qu'on n'a pas réussi à en faire un enjeu national, il y a eu une moins grosse mobilisation que ce qu'on avait prévu. Mais on a tout fait pour ne pas dépasser le budget prévisionnel et on est resté en dessous. Pour Copenhague, ce n'était pas évident, puisqu'on visait une campagne internationale. On a toujours un budget prévisionnel et on essaie de le tenir.

Jean-Louis Gaby : Il me semble qu'il y a des membres du CA qui sont allés à New-York en avion, ce n'est pas très écolo (émissions de CO2), je n'apprécie pas que les dons paient des billets d'avions.

François Mativet : Le voyage et le séjour de Sophie Morel à New York n'ont pas coûté un euro au Réseau.

Jocelyn Peyret : Et elle a fait un formidable travail de mobilisation, d'action sur place, pendant 3 mois. Elle a créé des réseaux, a représenté le Réseau à l'ONU, etc. Enorme travail.

Loëticia Carougeat : En pleine crise du Réseau, elle aurait dû être là, et pas sur une marche aux Etats-Unis.

François Mativet, André Larivière, Jocelyn Peyret : Elle était présente par mail pour travailler, comme les autres administrateurs. En outre, elle était "seulement" suppléante, et son voyage aux Etats-Unis était prévu et organisé bien avant l'AG de février où elle a été élue.

Annie Griffon : Est-il vrai qu'une prestation a été payée à une personne en plus pour accompagner Charlotte Mijeon à Copenhague ? Etait-ce nécessaire ?

Jacques Caclin, Daniel Roussée : Ce n'était pas pour "accompagner" Charlotte, cette personne a remplacé Pierre-Emmanuel Weck, récemment embauché comme chargé de campagne qui a quitté le Réseau en pleine campagne. Il a fallu le remplacer en urgence, et trouver une solution, c'est ce que nous avons fait. Cela a coûté 2000 € pour 1 mois de travail pour la personne qui accompagnait Charlotte

Réflexion sur la restructuration du Réseau :

Présentation par Jean-Marc Luquet et Nadine Schneider, cf documents préparatoires sur les modifications des statuts et du règlement intérieur, et sur la refondation.

Prises de parole :

Didier Gaillard : Je pense que nous progressons. En février, dans une intervention que j'avais faite le dimanche matin, je formulais des propositions au nom de la FA pour que Philippe Brousse n'ait plus la casquette de directeur et de DRH à la fois. La modification de son contrat de travail va en ce sens. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Comment Philippe en est-il arrivé à donner son accord à cette proposition avec laquelle il n'était pas en accord en janvier lorsqu'il a écrit une lettre recommandée au CA, menaçant d'un recours aux prud'hommes ? *[lecture d'un extrait de cette lettre]*

Jean-Yves Rossignol : Face à la lourde charge des administrateurs de telles structures, j'ai une petite proposition, avec la notion d'invités permanents au sein du CA, sans s'engager. C'est une piste qui peut être intéressante.

Denise Poussel : J'ai besoin d'une précision : il a été dit que c'est uniquement le CA qui fait les embauches et là je lis une proposition qui dit « pour que la prise de décision concernant les contrats de travail (embauche, renouvellement, licenciement) soit exclusivement du ressort du CA » donc avant ce n'était pas pareil ?

Jean-Marc Luquet : Nous avons modifié le contrat de travail de Philippe pour que la décision sur ces questions dépendent exclusivement du CA.

Denise Poussel : Qui a proposé cette modification ?

Philippe Brousse : C'est moi qui ai proposé cette modification de mon contrat, au vu de la situation et des difficultés que cela posait. Je suis avant tout militant, je ne suis pas accroché à ma fonction, je suis là au service du Réseau et de la lutte contre le nucléaire. En janvier, on a été confrontés à des interprétations divergentes quant à la prise de décision, donc j'ai demandé au CA de clarifier la situation : il fallait une décision formelle du CA pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté à l'avenir.

Michel Marie : Sur la restructuration, on peut lire des choses intéressantes. Il y a une des clés du bon fonctionnement du Réseau, ce sont les candidatures au CA. Il y a des gens qui sont élus et qui n'ont rien à faire au CA, et on arrive ensuite à des crises. Administrateur, c'est un poste particulier qui demande des compétences et des qualités qui ne sont pas données à tout le monde. Il faut du temps disponible, de la clairvoyance, de la diplomatie... J'ai entendu quelqu'un qui dit que souvent on "atterrit" dans le rôle d'administrateur. Non, on ne peut pas "atterrir" dans un rôle d'administrateur comme ça dans une structure comme notre Réseau, ce n'est pas possible. La compétence des gens qui se présentent, c'est pour moi une clé de voûte pour notre Réseau. Il y a quelques propositions dans le dossier là-dessus, c'est important.

Steven Mitchell : Comment on peut aider le Réseau si on n'est pas administrateur ? Le CA provisoire a acté que toute personne ressource peut aider le CA, être dans une commission, être contact presse. On n'utilise pas assez les compétences des gens dans le Réseau, il faut le faire plus.

Corinne François : Il y a aussi une dimension importante, c'est l'adéquation entre la structure du Réseau, la fédération et son contexte. Il faut réfléchir là-dessus. Il y a 10 ans, il y avait un contexte économique et social particulier lors de la création. Et il manque une réflexion pour adapter le Réseau à son contexte extérieur qui évolue. Autre problème, on manque d'administrateurs, il y en a de moins en moins. Oui, il faut des compétences, des perles rares, mais où sont-elles ? Les gens qui y sont prêts doivent se faire connaître.

Monique Guittenit : Je trouve que les propositions qui ont été faites vont dans le bon sens (démocratisation du Réseau), c'est très positif. Il ne faut pas trop figer, il y a quelques contradictions. Autre problème : d'un côté c'est très net, il n'y a pas de gens de partis politiques au CA mais plus loin on parle de collèges distincts, avec groupe pour les partis politiques, ça ne me paraît pas aller ensemble. Les personnes ressources, c'est vrai, c'est important mais il faut que leur statut soit clair, que ce soit des gens qui viennent appuyer sans que ce soit hermétique, il faut qu'on sache qui fait quoi. Je n'ai pas compris l'idée des relais locaux : dans les groupes, il y a beaucoup d'adhérents mais peu d'actifs, il faut les appuyer pour que les groupes se dynamisent, puisqu'on est un Réseau c'est qu'on veut travailler ensemble. Une partie des finances proposée pour aider les groupes : ça va dans le bon sens.

Cédric Lucas : Je rejoins Michel Marie pour ce qui est des compétences des administrateurs, mais attention à ne pas trop fermer. Par exemple à la Rochelle en 2009, il n'y avait que 8 candidats pour 9 mandats !

Vincent Aubry : Attention à professionnalisation des administrateurs. Il faut en même temps que tout le monde puisse aller au CA, c'est une question démocratique. Quels que soient les compétences ou le QI, il faut trouver un fonctionnement pour qu'on puisse être au CA, et cela sans être forcément retraité ou chômeur. Le CA c'est politique et pas forcément quotidien, j'ai cru comprendre que les membres du CA passaient des heures au téléphone, je suis étonné, il faut trouver un juste milieu, il faut que tout le monde puisse potentiellement se présenter. Je pense qu'il y a un équilibre à retrouver entre les groupes et Lyon

Xavier Rabilloud : Pour préciser la réponse de Philippe à Vincent sur le temps de travail. En terme de visibilité, la campagne "Don't nuke the climate" c'est 4 mois de travail certes, mais pas à temps plein puisqu'il y a aussi tout un travail de tous les jours indispensable à la bonne marche du Réseau, qui prend beaucoup de temps et qui n'est pas suffisamment vu et pris en compte. C'est difficile de dire les proportions.

Loëticia Carougeat : Sur la position des partis politique au sein du CA, j'estime qu'être sur une liste politique ne devrait pas permettre d'être au CA. Ça me pose souci. Parce que Jean-Marie Brom était sur la liste d'Europe-Ecologie, l'AG a fait en sorte que ça passe, mais s'il avait été au PS ou à l'UMP, ça ne passerait pas. Donc il faut être clair. Il faut se rapprocher au maximum de l'activité des groupes. Est-ce que la journée d'un administrateur est seulement d'écluser des mails devant un écran ? Si ce n'est que ça, je ne vois pas la finalité, et je n'ai pas envie d'aider ni de m'embarquer là-dedans. Il faut être sur le terrain pour ne pas vous éloigner des militants.

Agnès Le Coutour : Avez-vous réfléchi dans la restructuration à la nécessité d'énoncer des principes de fonctionnement en résistance à la violence de la société qui nous entoure ?

Marie-Christine Gambérini : J'interviens sur un des points dans les propositions d'amélioration. Je précise au préalable que je suis référente sur le nucléaire pour les Amis de la Terre France depuis 4 ans, et administratrice, élue au bureau depuis 3 semaines. Des salariés du Réseau ont mis ces derniers jours en cause ma légitimité à m'exprimer au nom des Amis de la Terre. J'en déduis que les salariés du Réseau ont une difficulté à intégrer que dans certaines associations ce sont encore les bénévoles qui prennent des décisions, même si ça n'empêche pas d'excellentes relations avec les salariés. Un minimum à 5 administrateurs nous a été présenté comme un progrès, face à un vide présenté comme gravissime, alors qu'à ma connaissance on n'est pas encore descendu en-dessous de 8 administrateurs. Par ailleurs on nous dit que la charge de travail est énorme pour les administrateurs. Aux Amis de la Terre on est 11 administrateurs, encore plus que de salariés pour le moment et il y a une charge de travail énorme. 5 administrateurs me paraissent vraiment très peu, ça peut suffire mais ça dépend des choix stratégiques. S'il faut décharger les bénévoles et se reposer uniquement sur les salariés, 5 ça va et même moins, mais c'est un choix stratégique et de fonctionnement précis. On parle de conflit de personnes, je ne les nie pas et je m'inquiète qu'il y en ait de plus en plus. Je rappelle que les Amis de la Terre avaient fait des propositions de discussion sur les orientations du Réseau : est-ce que la Charte reste valable ou pas ? quelles sont les choses pour lesquelles nous nous fédérons, qu'est-ce qui nous rassemble ? Je pense qu'on n'échappera pas à ce débat, il faut des orientations claires, si on ne les a pas, ça n'ira pas quelles que soient les décisions. La charte a plus de 12 ans, est-elle encore valable ? Pour certaines centrales on arrive à 3 décennales et on va avoir à prendre des décisions stratégiques essentielles. Certaines associations membres du Réseau se sentent trahies par certaines décisions du Réseau. Soit on décide que le Réseau doit continuer à défendre mordicus la charte, il faut alors la relire attentivement. Soit on dit que la charte c'est raté, ce n'est plus le problème, ce qui compte c'est se fédérer largement quelles que soient les divergences, alors on aura pas du tout le même mode d'organisation qui sera souhaitable, ni les mêmes modifications de statuts éventuelles. Il faut revenir à ce débat.

Steven Mitchell : Dans le CA on a 9 titulaires et 9 suppléants. Pourquoi cette proposition des 5 administrateurs minimum ? Jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas de minimum, et c'est un progrès de mettre un minimum pour éviter de se retrouver à 2 administrateurs, c'est une question de règlement, donc il n'est pas question d'en rester à 5, ni de dire qu'il faut être moins que 9 !

Didier Glatiny : Je voudrais revenir sur les différentes prérogatives données aux salariés et aux administrateurs. Je suis troublé : Philippe Brousse voulait garder ses prérogatives et l'ancien CA voulait justement les reprendre, ça

faisait partie du problème, les salariés avaient dit qu'ils lanceraient une grève illimitée si l'ancien CA retirait ses prérogatives à Philippe Brousse. Donc je trouve la position de Philippe Brousse ce soir, gentil comme tout, un peu suspecte.

Nadine Schneider : Il faut définir les devoirs et responsabilités d'un administrateur. Nous on a réfléchi du mieux qu'on a pu, on a trouvé des idées, on les propose à l'AG, il faut qu'on se mette d'accord pour mettre en place une commission de restructuration. Mais ensuite il faut nourrir la commission, tout est à faire, il y a peut-être d'autres pistes à inventer. Rendez-vous demain matin.

Plan d'action 2010-2012

Présentation par François Mativet et Sophie Morel, cf document préparatoire "Agir pour la sortie du nucléaire : plan d'action 2010-2011-2012". Présentation brève et sans prises de parole.

VOTE DU RAPPORT MORAL

Vote : Etes-vous pour le rapport moral du CA ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
0	65	43	11	119
0%	55%	36%	9%	

ADOPTE

Prises de parole :

Dominique Bohn : Je voterai contre, car la crise n'est toujours pas résolue, la feuille de route n'a pas été respectée, il y a eu rétention d'informations, je déplore des prises de décisions sans en référer aux groupes, la tentative de réconciliation n'a pas abouti avec Stéphane Lhomme, Stéphane n'a pas été réhabilité, il n'était pas utile de déposer la plainte et de la retirer après. Le CA n'était que provisoire, je demande que les personnes qui ont été élues en février ne puissent pas se représenter au CA demain et ne soient pas réélues.

Vincent Gay : En venant ici, je ne savais pas comment voter sur le rapport moral, mais là je me vois dans l'obligation de voter contre, car la manœuvre de nous faire voter sur la réintégration de Stéphane Lhomme est une basse manœuvre. C'est la première fois que je vote contre un rapport moral du Réseau.

DISPOSITION EXCEPTIONNELLE SUR LA DUREE DES MANDATS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Dimanche 20 juin

Présenté par Daniel Roussée

Daniel Roussée : Le CA vous propose une méthode simple. Vous allez élire 9 administrateurs ; s'il y a plus de 9 candidats ce sera au nombre de voix exprimées sur chaque personne. Si nous voulons conserver la périodicité de renouvellement du CA par tiers tous les ans, nous vous proposons :

- les 3 administrateurs qui sont élus avec le moins de voix sont ceux dont le mandat s'arrêtera à l'AG de 2011,
- les 3 super élus auront le droit extraordinaire de participer pendant 2 années et demi au CA, jusqu'à l'AG 2013,
- et les 3 élus avec le nombre de voix moyens finiront leur mandat à l'AG 2012.

Si ça vous convient, c'est la bonne méthode pour résoudre le problème.

Prises de parole :

Dominique Bohn : Vu que la crise n'est pas finie, que le rapport moral a été voté très tard le soir et que tout le monde n'était pas là et qu'on a eu du mal à le voter, je propose que le CA soit renouvelé entièrement pour 1 an.

Jean-François Le Dizès : Je suis d'accord mais pas pour la même raison : je trouve que c'est tous les ans qu'il faut rendre des comptes. Je suis pour remettre en cause cette façon de voir qui est d'élire un CA pour 3 ans. Que tous les élus ne soient élus que pour 1 an et rendent des comptes au bout d'1 an.

Daniel Roussée : Ce principe des 3 ans existe depuis le début, il est inscrit dans les statuts du Réseau, le lissage des 3 ans permet la formation des administrateurs. Il m'a fallu à moi 1 an pour apprendre et ce n'est pas fini. L'idée c'est de laisser les gens se former pendant au moins la 1^{ère} année. Le fait d'élire pour 3 ans était relativement stabilisant pour le Réseau.

Vote : Etes-vous pour la disposition exceptionnelle sur la durée des mandats des nouveaux administrateurs ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
1	75	20	16	112
1%	67%	18%	14%	

ADOPTE

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION **Dimanche 20 juin**

Prises de parole avant la présentation des candidats :

Philippe Lambersens : Il faut qu'on arrive à discuter d'un certain nombre de choses maintenant avant l'élection. D'abord pour un peu plus de présentation et savoir s'il y a plus de candidats. C'est le minimum.

Marie-Christine Gambérini : Ce qui paraît technique est en fait important. Il y a des problèmes sur lesquels il est difficile de se prononcer. En préalable je voudrais rappeler ce qu'est le Réseau pour l'instant et ce qu'il va devenir. Il n'est pas une amicale d'anciens, pas une fédération d'anti-nucléaires mais il fédère des organisations autour d'une charte. Je ne serais pas étonnée que certaines organisations pro-nucléaire intègrent le Réseau, la charte a été rédigée il y a 12 ans. Vu ce que j'ai entendu hier notamment de la part de personnes qui ne sont pas là et loin de ça, pas seulement Stéphane Lhomme, il importe avant toute décision que l'AG se réunisse pour savoir si la charte est caduque ou si on réaffirme ce qui était écrit il y a 12 ans dans la charte, ce qui amène à faire des choix en matière de délais de sortie du nucléaire ; si le Réseau se résume à une fédération large qui fédère beaucoup d'organisations ou si on revient sur la charte avec des délais pour la sortie du nucléaire et des dates pour la fin des réacteurs. On arrive aujourd'hui à la 3^{ème} décennale. Le Réseau doit dire s'il soutient les personnes qui ont des centrales près de chez eux depuis 30 ans. La charte reste-t-elle valable ? On se rassemble sur des fermetures ou pas ?

Aline Duratti : La charte aurait besoin d'être modifiée et il faudrait spécifier qu'il serait vital de fermer les centrales en fin de vie immédiatement sans laisser planer le doute, ce n'est pas le cas dans la charte actuelle. Il y a eu du soutien à Colmar mais il faudrait que ça bouge, on ne nous apporte pas assez de soutien.

Gildas Cherbonnier : Il y a la motion qu'on avait envoyée trop tard mais qui peut éclairer le CA : tout candidat doit réaffirmer que le recours au nucléaire n'est pas une solution au réchauffement climatique.

Patrick Destruhaut : C'est une assemblée de biodiversité, politique etc., cessons de prendre les échanges comme des agressions, faisons l'effort de ne pas personnaliser. Nous sommes engagés sur un combat politique qui est long, il y a déjà plus de 60 ans de confrontation à la problématique. Il faut être vigilant. Le coût du secret est élevé. Le fait d'appuyer sur le bouton arrêt n'est pas une fin en soi. On va passer le flambeau à nos enfants et petits-enfants, ça ne sera effectif que si la discussion est ouverte à tous. Le Réseau que nous voulons mettre en place, il faut le définir, il implique une transversalité accrue mais aussi plus de structures. J'ai l'impression d'élire un politburo avec sa structure administrative, opaque et sans partage d'informations. La rétention d'informations c'est le début du fascisme. On est dans une spirale de fuite en avant. Nous sommes une organisation en même temps, avant tout, soyons fraternels et soyons ludiques.

Cédric Lucas : On met en place une commission restructuration où tout le monde pourra intervenir pour amener des propositions concrètes. Ça ne me gêne pas du tout de commencer par l'élection du CA, et pour cause, je représente mon groupe à travers cette élection et comme les autres membres du CA je ne suis pas là pour appliquer mes propres convictions personnelles mais ce que nous on va décider au travers d'ateliers. C'est pour ça que pour voter pour les membres du CA on a les présentations des personnes volontaires.

Michel Guéritte : Je n'ai pas souvenir des votes sur le rapport moral des réunions précédentes, hier on était à 45/55 ou 40 contre 60 pour, ça veut dire que dans cette salle 4 personnes sur 10 ne sont pas d'accord avec ce rapport. Ça pose problème.

Daniel Walter : Moi je reviens à la journée d'hier, comme je l'ai dit, je suis un peu extérieur au Réseau, j'ai vécu hier une journée calamiteuse. Cette crise, nous le regrettons, a créé une scission entre de vieux camarades. A-t-on réglé ça ? Comment dépasser cette situation devenue absurde ? En témoigne qu'on le veuille ou non le rapport moral voté à une faible majorité, 55/45. L'AG n'est plus libre de prendre une décision car immédiatement menacée si ça déplaît aux salariés. J'ai été choqué par l'intervention de Jocelyn Peyret qui dit que si on réintègre Stéphane Lhomme il foutra la merde pendant une semaine. On n'a pas trouvé de compromis pour sortir par le haut, pourtant on a de vieux militants aguerris dans la salle. J'aurais bien aimé voter le rapport sur certaines parties et pas groupé, je me suis abstenu car il fallait voter pour tout ou rien. Je n'ai pas l'impression que la liste de candidats qu'on me présente soit le gage d'une sérénité retrouvée.

Jean-Yvon Landrac : Par rapport à la charte : y a-t-il quelqu'un contre la charte ? Tous les groupes ici présents ont signé la charte. Elle a été renouvelée il y a 2 ans, c'est l'AG qui en a décidé ainsi, donc elle n'a pas 12 ans cette charte. Si ce n'est pas assez, il fallait faire plus de renouvellements. La construction de nouvelles centrales est grave. Toutes les associations sont mortelles mais j'aimerais qu'elles meurent à la sortie du nucléaire, pas maintenant.

Loëticia Carougeat : Je voulais revenir sur les candidats. Il faudrait envisager des candidatures qui n'ont pas été désavouées la veille par l'AG.

Les candidat-e-s se présentent à tour de rôle devant l'assemblée :

- Jacques BERTHOME (SDN 89) / François MATIVET (SDN 89)
- André LARIVIERE (SDN 43 Brivadois) / Emmanuelle SOMMER (SDN 41)
- Cédric LUCAS (Rhône-Alpes sans nucléaire) / Anne SOPHIE (SDN Savoie)
- Jean-Marc LUQUET (La ligne d'horizon) / Thierry MANCEAU (La Ruche de l'écologie)
- Steven MITCHELL (Collectif Stop EPR 2) / Lionel CAVICCHIOLI (SDN Paris)
- Iseline MORET (Chiche ! Toulouse) / Aude VIDAL (Chiche !)
- Sophie MOREL ((Les Désobéissants) / Rémi FILLIAU ((Les Désobéissants)
- Daniel ROUSSEE (Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées) / Marc SAINT-AROMAN (Environnement Conscient)
- Nadine SCHNEIDER (CDR 55) / Corinne FRANCOIS (CDR 55)

Albert Monti : J'aimerais que des gens très critiques de l'assemblée amènent des choses au Réseau, pour le faire avancer et prennent aussi leurs responsabilités. Je n'aimerais pas être pris en otage par 9 binômes. Ceux qui se sentent la capacité de faire des critiques constructives devraient se présenter, alors on aura le choix. Je ne me sens pas capable d'être dans le CA, donc je ne me présenterai pas.

Michel Boccara : Je suis d'accord avec toi, mais je n'ai pas le temps non plus. Depuis 15 jours la seule solution pour sortir de la crise dans laquelle nous sommes, c'est l'idée d'une liste mixte : 3-3-3 ou 5-4, une liste où il y a un vrai choix, là il n'y a pas de choix et je pense que le Réseau va éclater si on garde cette liste. Je ne suis ni d'un côté ni de l'autre, on n'a pas tenu compte de mes observations, ce n'est pas grave je n'étais pas majoritaire, il fallait trouver une liste alternative. Là il y a un passage en force, qui n'est pas forcément conscient pour tout le monde. J'ai beaucoup discuté cette nuit. On a voté à 36% contre le rapport moral, puis à 47% pour la réintégration de Stéphane Lhomme. Il y a eu des pressions pour faire passer une motion inacceptable. La survie du Réseau est en jeu, si cette liste passe comme ça, on va voter pour l'ensemble, si tous ceux qui ont voté contre le rapport moral votent contre cette liste, c'est qu'il y a 40/60 dans ce CA aussi.

Monique Guittenit (commission de bon déroulement) : Effectivement le vote du rapport moral n'est pas à 80%. Il y a une fracture. On commence par l'élection du CA c'est un choix. Ne peut-on pas voter d'abord sur les autres points : restructuration etc., est-ce que cette proposition est inacceptable ? Hervé Ott a envoyé une contribution de génie : on n'est pas les 1^{ers} à être divisés et ce qui a sauvé le Larzac ce n'est pas de faire venir quelqu'un d'extérieur mais d'avoir mis 6 personnes d'un camp + 6 personnes d'un autre camp ensemble pour travailler ensemble, évidemment pas des gens qui ne peuvent plus se parler mais des personnes qui veulent travailler ensemble. Le vote c'est quand même 60-40, je ne suis pas totalement d'accord avec Michel, ce que je ressens du Réseau, au CA ça doit être aussi 60/40.

Pierre Rosenzweig (commission de bon déroulement) : Je propose de prendre 10 ou 15 min pour laisser le temps à de nouveaux candidats de se décider.

Benoist Busson : Pour un scrutin de liste, il faut mettre en place une liste, c'est difficile techniquement. Si d'autres personnes veulent se présenter ce n'est qu'individuellement.

Michel Boccara : Il s'agit d'avoir un accord moral entre nous, ce n'est pas une question de liste. On garde le scrutin nominal et on se fait confiance moralement.

Stephen Kerckhove : Je suis totalement d'accord avec Michel. Un scrutin de liste consolide les conflits sur une base que je n'ai pas encore bien comprise, sauf le cas de Stéphane Lhomme, je n'ai rien entendu d'autre, pas de conflit sur autre chose, par exemple sur le contenu, sur le nucléaire. Le conflit repose sur des non-dits. Venir me dire qu'il y a 40 contre 60 pour, et que c'est 60 contre le nucléaire et 40 pour, non ce n'est pas vrai. Il faut panacher, le droit des minoritaires est essentiel pour des structures, ils ont quelque chose à dire. Mon parcours militant m'a amené à être minoritaire car écologiste, et j'aspire à être minoritaire. Pour qu'il y ait une minorité il faut qu'elle joue le jeu, pour le moment je ne sais pas qui est majoritaire ni minoritaire, je n'ai pas vu qui était minoritaire. Le fait de dire je suis minoritaire c'est de l'autoréalisation subjective.

Iseline Moret : Si on trouve un consensus sur une liste, Aude et moi sommes prêtes à nous retirer et à nous proposer pour la commission restructuration.

Corinne François : Je pense que la solution est que des gens se présentent sur une liste qui n'est pas limitée en nombre et après l'AG tranche. Il faut qu'un maximum de gens se présente et ceux qui sont élus bossent ensemble.

Roland Mérieux : Je suis d'accord avec les interventions précédentes. C'est un problème de confiance, il y a visiblement de la difficulté à renouveler la confiance. Je pense que le problème n'est pas dénoué et ce n'est pas parce qu'on a rafistolé au dernier moment sur une liste de candidats que ça va aller. Je suis désolé de dire que tant qu'il n'y a pas de volonté politique d'avancer autour de ce problème de Stéphane Lhomme, personne ne voudra se présenter. Je ne peux pas me présenter car je fais partie d'un parti politique. Des gens vont se mettre en retrait du Réseau, nous risquons d'avoir 40% de retrait. Je ne mets pas en cause la sensibilité antinucléaire des gens mais ayez la volonté politique de travailler ensemble.

Jean-Yvon Landrac : Je ne suis pas candidat, je pense que typiquement Iseline Moret est une nouvelle tête. Il faut que ces 9 candidats soient à l'écoute, comprennent ce qui s'est passé et essaient de travailler ensemble. Sur le fond je pense qu'il n'y a qu'une rognure d'ongle, et encore, qui nous sépare, et qu'on est tous anti-nucléaires.

Pause.

De nouveaux candidats se présentent :

- Michel LABLANQUE (SDN Lot) / Michel BOCCARA (Bien profond)
- Jean-Pierre MINNE (Oui à l'avenir) / Monique LABARTHE (Médiane)
- Franck THIEBLEMONT (CEDRA) / Olivier ADDA (CEDRA)

Benoist Busson : On considère qu'à partir de maintenant il n'y a plus de candidatures. Rappel : les candidats ne doivent pas être représentants de partis politiques.

Olivier Adda : J'ai des responsabilités dans mon département, dans un parti politique, je suis un des porte-parole du Parti de Gauche, est-ce que ça pose problème ? Si ça pose problème il faut trouver un autre suppléant. J'ai été candidat à une élection mais j'ai été battu donc je ne suis pas élu.

Benoist Busson : Dans les statuts c'est écrit que les représentants des partis politiques ne peuvent pas se présenter. Dans le règlement intérieur c'est large et ambigu. Donc c'est à l'AG, comme l'AGO de février, de décider. A la dernière AG c'était un candidat mais là c'est un porte-parole. Peut-on autoriser un porte-parole de parti politique à se présenter ? Il faut mettre le vote à l'AG et on tranche la question comme ça et au moins il n'y a pas de contestation. Est-ce qu'un porte-parole local d'un parti politique peut se présenter à l'élection au CA ?

Ou : Est-ce qu'un membre du CA peut être un représentant d'un parti politique ?

Qqun : C'est déjà dans les statuts !

Michel Boccara : Rajouter : à condition qu'il démissionne de son porte-parole après le vote.

Marie-Marguerite Chichereau : Il est ici au titre de son parti ou d'une association ?

Olivier Adda : Je suis mandaté non par un parti politique mais par le CEDRA.

Loëticia Carougeat : Je voudrais marteler ce que j'ai dit hier : si c'est une couleur qui nous plait ça passe mais si c'est une couleur qui ne nous plait pas ça ne passe pas, ça s'appelle du lobbying, on a expliqué ce que c'est. Je suis fortement opposée à ce que des gens fortement politisés pénètrent le CA, ils peuvent être personnes ressources mais pas dans le CA.

Benoist Busson : Précision : soit le porte-parole démissionne après soit on interdit à tout porte-parole de se présenter. Ce que je propose c'est que la personne démissionne d'un des deux.

Qqun : C'est déjà dans les statuts !

Benoist Busson : D'accord, si c'est déjà dans les statuts, précisez qu'ils devront choisir, que ce soit bien connu par tous. Pas de vote donc.

Olivier Adda : J'ai accepté la suppléance faute d'autre candidature, si quelqu'un d'autre veut être suppléant, ça règle le problème. Je ne m'attendais pas à être candidat, et si je suis élu au CA du Réseau j'en tirerai les conséquences quant à mon mandat de porte-parole du Parti de Gauche.

Election des binômes « titulaire + suppléant », vote à bulletin secret :

Benoist Busson explique les modalités du vote et lance un appel à ce que des volontaires se proposent pour assumer le rôle de scrutateurs pour le dépouillement.

Résultats du vote :
 Inscrits : 155
 Votants : 140
 Blancs : 9
 Nuls : 3
 Eligibilité : 35

Binôme Titulaire / Suppléant	Nombre de voix	Elu / Non élu
Jacques BERTHOME / François MATIVET	82	6è élu
Michel LABLANQUIE / Michel BOCCARA	76	9è élu
André LARIVIERE / Emmanuelle SOMMER	86	5è élu
Cédric LUCAS / Anne SOPHIE	90	3è élu
Jean-Marc LUQUET / Thierry MANCEAU	76	10è non élu (égalité de voix ; se retire au profit du binôme Lablanquie/Boccaro)
Jean-Pierre MINNE / Monique LABARTHE	95	2è élu
Steven MITCHELL / Lionel CAVICCHIOLI	87	4è élu
Sophie MOREL / Rémi FILLAU	73	11è non élue
Isoline MORET / Aude VIDAL	110	1 ^{ère} élue
Daniel ROUSSEE / Marc ST-AROMAN	81	8è élu
Nadine SCHNEIDER / Corinne FRANCOIS	82	7è élue
Franck THIEBLEMONT / Olivier ADDA	59	12è non élu

Durée des mandats :

Binôme Titulaire / Suppléant	Nombre de voix	Elu/Non élu
Iseline MORET / Aude VIDAL	110	Elues jusqu'à l'AG 2013
Jean-Pierre MINNE / Monique LABARTHE	95	Elus jusqu'à l'AG 2013
Cédric LUCAS / Anne-Sophie CORDOIRO	90	Elus jusqu'à l'AG 2013
Steven MITCHELL / Lionel CAVICCHIOLI	87	Elus jusqu'à l'AG 2012
André LARIVIERE / Emmanuelle SOMMER	86	Elus jusqu'à l'AG 2012
Jacques BERTHOME / François MATIVET	82	Elus jusqu'à l'AG 2012
Nadine SCHNEIDER / Corinne FRANCOIS	82	Elues jusqu'à l'AG 2011
Daniel ROUSSEE / Marc ST-AROMAN	81	Elus jusqu'à l'AG 2011
Michel LABLANQUIE / Michel BOCCARA	76	Elus jusqu'à l'AG 2011
Jean-Marc LUQUET / Thierry MANCEAU	76	Non élus
Sophie MOREL / Rémi FILLAU	73	Non élus
Franck THIEBLEMONT / Olivier ADDA	59	Non élus

DISCUSSION ET VOTE DES MOTIONS

Dimanche 20 juin

Commission "restructuration" :

Nadine Schneider : La proposition faite à l'AG est de voter le principe d'une commission de restructuration qui travaillera et présentera le fruit de ses travaux à la prochaine AG. Sa composition est ouverte à toute bonne volonté, à qui est prêt à travailler dans un bon esprit. Il n'y a pas de quotas de CA ou de salariés etc. On propose que ce soit complètement ouvert et que vienne qui veut. Qu'elle se réunisse vite et organise sa propre façon de fonctionner. C'est un vote de principe sur la création d'un groupe de travail qu'on a appelé commission, qui travaillera jusqu'à la prochaine AG, et dont les travaux seront soumis au vote de la prochaine AG. Il y a déjà 4 personnes qui se sont signalées volontaires.

Dominique Bohn : Je suis embêtée qu'on vote là juste comme ça, "qui veut venir vient". Dans les contributions il y a un certain nombre de points qui ont été notés, on ne peut pas les balayer, notamment sur la représentation des salariés dans la commission. J'aimerais qu'on en discute.

Nadine Schneider : L'idée est un appel à volontaires et à un travail en bonne entente. Il n'y a pas de quotas de salariés ou autre. S'il y a 6 salariés sur 14 volontaires c'est un problème, mais on part du principe qu'il y aura plein de volontaires représentants de groupes. Il y a déjà 4 volontaires : Jean-Yves Chetail, Pierre Rosenzweig, Jean-Marie Brom, Jean-Yvon Landrac.

Jean-Yves Rossignol : Sur le principe on peut rajouter 3 représentants du CA + 3 des salariés + des représentants des groupes, le nombre 3 pour les salariés et les administrateurs me semble bien et autant qu'ils veulent pour les autres.

Didier Glatiny : Le collectif Cévennes-Garrigues aimerait qu'il n'y ait pas de salarié dans cette commission.

Jacques Terracher : Quelques propositions pour la participation des salariés : je propose qu'ils soient désignés par le CA, en fonction du travail et des disponibilités, c'est au CA à contrôler tout ça car la commission ne connaît pas la charge de travail des salariés ; et que les salariés n'aient aucun pouvoir de décision dans la commission.

Nadine Schneider : La commission n'aura pas le pouvoir de prendre de décision, elle proposera ses recommandations à l'AG. La commission n'est pas décisionnelle et devra travailler au consensus en son sein.

Monique Guittenit : Je veux bien me présenter pour la commission, au nom du groupe VSDNG. Et par rapport aux salariés, 3 c'est trop, c'est bien qu'il y en ait 1 ou 2 salariés, mais 3 par rapport au total c'est trop, on ne va pas être 25, on est là pour donner de l'ampleur à la base.

Vincent Aubry : Je souhaite bon courage à ceux qui vont organiser la prochaine AG ! Je ne vois pas sur quelles bases stratégiques va réfléchir la commission, c'est un problème démocratique, c'est à l'AG d'orienter et on n'a pas eu de débat stratégique. Selon qu'on réoriente vers les groupes ou qu'on continue à faire beaucoup de communication etc, ce n'est pas le même fonctionnement. Grosse carence démocratique, manque de cadrage, on va donner un blanc seing à la commission, et on va découvrir des propositions de but en blanc à l'AG. Je suis pour la constitution d'un groupe de réflexion autonome pour prendre du recul mais ça doit être cadré et démocratique

Patrice Kappel : J'ai refusé de voter pour le CA. Par rapport à la commission de restructuration, je pense que c'est beaucoup plus important qu'un petit vote mais dans la société française le vote prime sur tout, il est plus important que les questions de fond. Nous avons présenté une motion relative à la restructuration, peut-être que nous participerons mais si nous continuons à faire partie du Réseau. Dans le mandat que j'avais, nous avons perdu sur la réintégration de Stéphane Lhomme. Nous demandions une réflexion autour de la démocratie interne, le rôle et la place du CA, l'autogestion des salariés, la fin de la hiérarchie, la durée des contrats, la transparence dans les finances, la promotion à la sobriété énergétique, la clarification de la position du Réseau par rapport à la sortie rapide du nucléaire, l'affirmation de la souveraineté de l'AG pour les décisions importantes du Réseau. Le respect de ces exigences sera la condition sine qua non de la continuation de l'engagement de SDN Tarn et des Alternatifs du Tarn au sein du Réseau.

Michel Boccara : J'étais a priori contre une commission de refondation maintenant, car quand on veut enterrer un problème, on crée une commission c'est vrai, mais là j'ai changé d'avis. En fait il faudrait que l'AG propose la consultation des groupes pour voir comment on met en place cette commission, le CA aura pour mission de recueillir l'avis des groupes. On met déjà en place une nouvelle façon de travailler. Cette commission a un rôle consultatif et non décisionnel, toute personne peut apporter quelque chose, il y a donc peu de risques de manipulation. Reste le problème de l'usine à gaz. Pouvons-nous gérer, si elle marche bien, une commission qui va

déborder de propositions ? On peut être réaliste peut-être et se dire qu'il n'y aura pas trop de monde ni de propositions et qu'on pourra gérer.

Pierre Rosenzweig : Je suis candidat à cette commission, c'est pourquoi je ne suis pas candidat suppléant au CA. Je vois une réunion, une division de la France en 5 régions administratives dans une France fédérative. Je vois une réunion au début de l'automne dans les 5 régions avec un binôme du CA et la commission, puis ensuite 3 rencontres de travail physiques. Je crois beaucoup aux rencontres physiques où on discute et où on prend l'apéro.

Annie Griffon : Je souhaiterais que soit mis au vote ce qu'a proposé SDN Tarn car c'est vrai qu'on a eu du mal à parler du fond dans cette AG, il y a eu quelques interventions mais on n'en a pas tenu compte. Que cette proposition soit mise au vote, qu'il y ait dans cette AG une petite prise de température sur le fond.

Marc Saint-Aroman : Il y a déjà eu 2 réunions sur le fonctionnement lors de l'AG de février, il y a eu un compte rendu. Depuis, le CA provisoire a fait évoluer des choses. C'est important de tenir compte de ce qui s'est déjà passé et de marcher pas à pas.

Nadine Schneider : Il y a déjà de la matière, on fait confiance aux gens qui se sont déjà présentés. Il y a la proposition de 3 du CA + 3 salariés + sans limitation de nombre pour les représentants de groupe. Il y a d'autres propositions : 2 salariés, pas de salariés, des salariés désignés par le CA, ... Il faut une formulation de synthèse.

Vote : Etes-vous pour la création d'une commission « restructuration » dont les membres seront deux salariés, trois administrateurs et des représentants de groupes sans limitation de nombre et dont les travaux seront soumis au débat et au vote lors de l'AG 2011 en s'appuyant sur les contributions des groupes existantes et à venir ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
12	100	5	16	133
9%	75%	4%	12%	

ADOpte

Déjà volontaires pour la commission : Jean-Yves Chetail / Jean-Marie Brom / Pierre Rosenzweig / Jean-Yvon Landrac / Monique Guittenit

Comité de médiation :

Présentation par Daniel Roussée, cf document préparatoire "Comité de médiation : appel à candidatures et cadrage modifié"

Prises de parole :

Jacques Terracher : Je pense qu'il serait bon d'élargir un peu la mission de ce comité au respect de la charte, des statuts et du règlement intérieur. Ne pas limiter son action c'est-à-dire régler les problèmes de zizanie entre les membres.

Pierre Rosenzweig : Il me semble indispensable pour la neutralité de ce comité qu'il y ait 1 ou 2 professionnels de la médiation. Par exemple Hervé Ott qui est absent aujourd'hui. C'est une des conditions pour que éventuellement je me porte volontaire à ce comité.

Iseline Moret : Il serait bon que ces acteurs soient repérés au préalable, ils doivent être suffisamment consensuels, ils doivent pouvoir être mobilisés par tout groupe, salarié ou administrateur qui le demande, un peu comme un pompier avant que le conflit arrive, ils servent un peu de système d'alerte pour l'ensemble des groupes et participent de la communication avec les groupes locaux.

Michèle Segonne : Un comité de médiation ne peut être efficace que s'il est composé de personnes professionnelles ou très qualifiées, et surtout extérieures au conflit voire au Réseau, sinon on n'avance pas, c'est juste des bonnes intentions gentillettes.

Daniel Roussée : Ce comité pourra demander à qui il veut de l'aider, c'est une évidence, c'est une structure ouverte et pas fermée.

Vote : Etes-vous pour « L'AG décide de mettre en place un comité de médiation. ?

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
11	107	0	16	134
8%	80%	0%	12%	

ADOPTE

Faute de temps, il est choisi d'examiner la motion de SDNTEPLER plutôt que le plan d'actions proposé par le CA.

Motion de Sortir Du Nucléaire Tarn et Promouvoir les Energies Renouvelables (SDNTEPLER), présentée par Patrice Kappel :

SDNTEPLER demande à l'AG extraordinaire du Réseau SDN :

- L'annulation du licenciement de Stéphane Lhomme ;
- l'abandon des plaintes contre d'ancien-ne-s membres du C.A du réseau ;
- une réflexion autour du rôle et de la place des salarié-e-s au sein du réseau SDN (rotation des mandats, rotation des tâches, abolition de la hiérarchie, autogestion, durée des contrats...);
- une réflexion autour de la démocratie interne et la mise en place d'un fonctionnement interne autogéré et égalitaire (horizontalité) ;
- une réflexion autour du rôle et de la place du C.A au sein du réseau ;
- la mise en pratique d'une méthode démocratique et transparente de prise de décision ;
- la transparence dans les finances ;
- la réactualisation et la re-signature de la charte du réseau par les associations membres comme preuve d'engagement au sein du réseau ;
- la promotion de la sobriété énergétique ;
- la mise en débat de réflexions sur les énergies renouvelables et leur mise en application (afin d'éviter l'opacité que nous reprochons à l'industrie nucléaire) ;
- la clarification de la position du réseau vis-à-vis d'une sortie rapide de l'ère nucléaire ;
- le positionnement clair sur la fermeture des centrales vieillissantes ;
- la souveraineté de l'AG pour les décisions importantes du réseau.

Prises de parole :

Thierry Manceau : Je trouve désolant qu'on ait pris du temps à lire les documents envoyés sans pouvoir les voter. Certains ont pris du temps là on découvre des motions qui arrivent comme ça, moi aussi je peux en écrire une. Je suis désolé, mais je trouve que cette motion est assez idéologique. Il y a un travail de restructuration qui va être fait, j'aurais aimé qu'on discute des documents qu'on a reçus.

Aline Duratti : Je suis d'accord avec la motion, sauf sur la 1^{ère} ligne. Il faut passer maintenant à la lutte antinucléaire, à la stratégie. Désolée pour les partisans de Stéphane Lhomme ou ceux qui veulent absolument le voir partir, maintenant il faut qu'on parle de stratégie.

Eldrich Martins : J'abonde aussi dans le sens de cette motion, notamment l'horizontalité. Il y a déjà eu des votes pour régler les points 1 et 2, donc à enlever, mais le reste d'accord.

Isabelle Taitt : C'est assez symptomatique de ce qui se passe dans le Réseau, on attend 15 min avant de finir pour parler des choses qui importe. Patrice a indiqué que SDN Tarn quitterait le Réseau si cela n'est pas adopté. D'accord avec tout sauf sur le point 1 concernant Stéphane Lhomme car ça a été réglé. Et je demande l'ajout d'une exigence de sortie immédiate du nucléaire.

Patrice Kappel : Ce sont les points pour lesquels j'ai été mandaté mais ils ne savaient pas ce qui s'est discuté hier, on peut donc les enlever car déjà débattus.

Jean-Yves Chetail : Par rapport à l'ensemble des recommandations je suis d'accord, sauf que le travail au Réseau, c'est plus précis que ça. La rotation des tâches je ne sais pas comment on peut mettre en place ce genre de choses, alors qu'il y a des gens spécialisés dans des domaines particuliers mais je comprends l'esprit. L'autogestion, je l'ai pratiquée, mais j'en suis un peu revenu.

Cédric Lucas : Je trouve cette motion très intéressante. Des points ont déjà été débattus et déjà réglés. Une commission de restructuration va être mise en place, je pense que ces propositions ont totalement leur place dans cette commission et ses discussions. Alors pourquoi voter maintenant, ce qui va limiter la consultation de tous les

groupes et limiter le champ d'action ? J'inviterais le camarade à venir au sein de la commission et y proposer tous ces chantiers, mais pas forcément voter la motion maintenant.

André Crouzet : Si les gens adhèrent à cette motion, cela donnera une orientation, qui pourra être retravaillée en commission.

Pierre Guérin : Je vais dans ce sens. On ne peut discuter des outils sans avoir les orientations, il faut un cadrage à la commission, là c'en est un déjà.

Loëticia Carougeat : Ce qui m'inquiète, c'est le rapport financier, ça sent la perfusion d'un grand malade, si on mène des campagnes comment vous allez les financer ? Nous, les groupes locaux on ne peut pas attendre une année entière que vous ayez restructuré, on va devoir continuer à lutter, on va devoir faire des appels à dons, vous pouvez appeler ça scission si vous voulez, mais nous on va devoir continuer à lutter. Je suis fortement inquiète quant à votre devenir, j'aimerais savoir pendant combien de temps vous comptez tenir sous perfusion, quand vous pensez la retirer et pouvoir recréer une structure saine financièrement, pour pouvoir combattre le nucléaire et aider les groupes au niveau national, voire plus loin.

Patrick Destruhaut : Si je me souviens bien, la feuille de route du CA n'avait pas pour rôle des propositions d'actions mais de remettre la situation à plat et à l'AG de février on a déjà voté des campagnes.

Vincent Aubry : Cette motion est déjà un cadrage, c'est déjà une bonne chose. Je propose de rajouter une ligne dans la motion : une réflexion sur le lien entre l'activité du Réseau et l'activité des groupes.

Jean-Yvon Landrac : Je ne suis pas contre les points pris individuellement pour la plupart, mais on a là un paquet cadeau qui me gêne. en plus, on va voter sur une seule proposition, alors qu'il y en a eu d'autres. On dit qu'on veut travailler au consensus, alors que là on a un vote. Ok pour mettre en avant la sobriété mais sans l'opposer à l'efficacité énergétique. Ok pour lutter contre les vieilles centrales nucléaires, mais pas d'accord pour oublier l'EPR. Ce qui me dérange, c'est que là on a un paquet cadeau.

Deux lignes sont supprimées :

- l'annulation du licenciement de Stéphane Lhomme ;

- l'abandon des plaintes contre d'ancien-ne-s membres du C.A du réseau ;

Une ligne est ajoutée :

- une réflexion sur le lien entre l'activité du Réseau et l'activité des groupes adhérents.

Vote : Etes-vous pour l'orientation pour la restructuration proposée par SDN Tarn ?

- une réflexion autour du rôle et de la place des salarié-e-s au sein du réseau SDN (rotation des mandats, rotation des tâches, abolition de la hiérarchie, autogestion, durée des contrats...)** ;
- une réflexion autour de la démocratie interne et la mise en place d'un fonctionnement interne autogéré et égalitaire (horizontalité) ;**
- une réflexion autour du rôle et de la place du C.A au sein du réseau ;**
- une réflexion sur le lien entre l'activité du Réseau et l'activité des groupes adhérents ;**
- la mise en pratique d'une méthode démocratique et transparente de prise de décision ;**
- la transparence dans les finances ;**
- la réactualisation et la re-signature de la charte du réseau par les associations membres comme preuve d'engagement au sein du réseau ;**
- la promotion de la sobriété énergétique ;**
- la mise en débat de réflexions sur les énergies renouvelables et leur mise en application (afin d'éviter l'opacité que nous reprochons à l'industrie nucléaire) ;**
- la clarification de la position du réseau vis-à-vis d'une sortie rapide de l'ère nucléaire ;**
- le positionnement clair sur la fermeture des centrales vieillissantes ;**
- la souveraineté de l'AG pour les décisions importantes du réseau.**

Refus	Pour	Contre	Abstention	Total votes
20	84	11	14	129
16%	65%	9%	11%	

ADOPTÉ

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 12h30